

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE BRIVE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)

## #01 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PAGE 4

## #02 TEMPS FORTS 2024

PAGE 9

## #03 COLLECTE & VALORISATION DES DÉCHETS

PAGE 14

## #04 LES DÉCHÈTERIES

PAGE 22

## #05 TARIFICATION & GESTION

PAGE 26

## #06 BILAN FINANCIER

PAGE 32

## #07 EXPLOITATION

PAGE 34

## #08 PRÉVENTION, COMMUNICATION

PAGE 36

## #09 PERSPECTIVES 2025

PAGE 42

## #10 GLOSSAIRE

PAGE 43

# ÉDITO



**YVES LAPORTE,**

Maire de Donzenac,

Président du SIRTOM de la région de Brive

**C'EST AVEC UNE GRANDE FIERTÉ ET UN PROFOND SENTIMENT D'ACCOMPLISSEMENT que je m'adresse à vous à l'occasion de la publication de notre rapport d'activité 2024.**

Cette année encore, notre syndicat a su démontrer son engagement collectif envers la préservation de notre environnement, l'innovation dans nos pratiques et la qualité du service rendu à l'ensemble des foyers du territoire.

L'année 2024 restera marquée par une baisse continue du volume de déchets ménagers collectés – moins 5 % des ordures ménagères résiduelles en poids, celles-ci ne représentant que 44,12 % et le tri 55,28 % – fruit des efforts constants de tri réalisés par chaque foyer. Cette dynamique, essentielle pour l'avenir de nos territoires, témoigne d'une prise de conscience croissante et d'un engagement individuel et collectif. Je souhaite, au nom de tout le syndicat, remercier sincèrement chaque habitant et chaque partenaire mobilisé pour l'exemplarité et la persévérance dont chacun fait preuve au quotidien.

L'un des faits marquants de l'année écoulée est la mise en place, à l'échelle de notre syndicat, de la collecte séparée des restes de repas. Cette

### ENGAGEMENT COLLECTIF, CHOIX AMBITIEUX ET PROJETS DURABLES

avancée majeure permet de valoriser une part importante de nos déchets, tout en réduisant significativement la part résiduelle destinée à l'enfouissement ou à l'incinération. Cette nouvelle prestation, accueillie avec enthousiasme, vient renforcer notre démarche d'économie circulaire et ouvre la voie à de nouvelles solutions de valorisation locale pour nos biodéchets.

Conscients des enjeux climatiques et soucieux de notre impact environnemental, nous avons également pris, en 2024, une décision structurante pour l'avenir du service public de la collecte : le remplacement progressif de notre flotte de camions fonctionnant aux énergies fossiles par des véhicules propres, à propulsion électrique ou utilisant le carburant B100 issu du colza français.

Ce choix ambitieux, orienté vers la mobilité durable, nous engage résolument sur la voie de la transition énergétique, tout en garantissant la continuité et la performance du service.

Ces avancées collectives n'auraient pu voir le jour sans l'implication de toutes les équipes du syndicat, la mobilisation des collectivités partenaires et la confiance renouvelée des habitants.

**Que chacune et chacun en soit chaleureusement remercié.**

Ensemble, poursuivons sur cette dynamique et continuons d'innover pour la santé de notre cadre de vie et celle des générations futures. •

# CHIFFRES CLÉS 2024



## FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DES VOLUMES COLLECTÉS

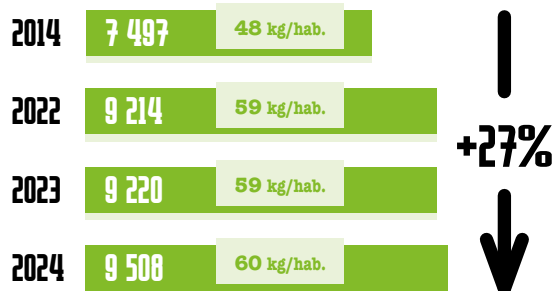
### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (t.)



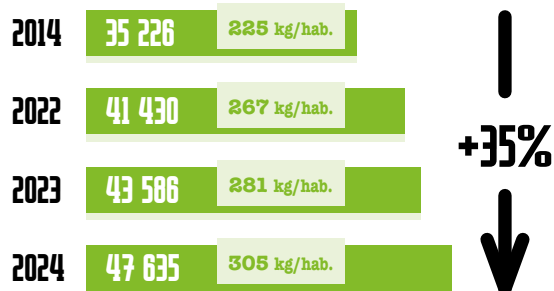
### LE VERRE (t.)



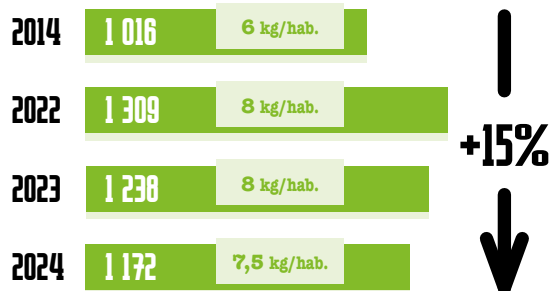
### LE SÉLECTIF EN MÉLANGE (t.)



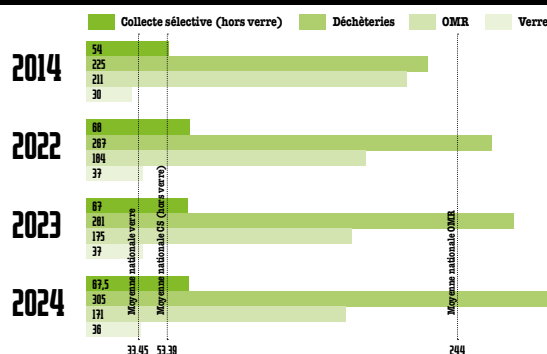
### LES DÉCHÈTERIES (t.)



### LE PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE (t.)



### COMPARATIF PAR DÉCHETS (kg/hab.)



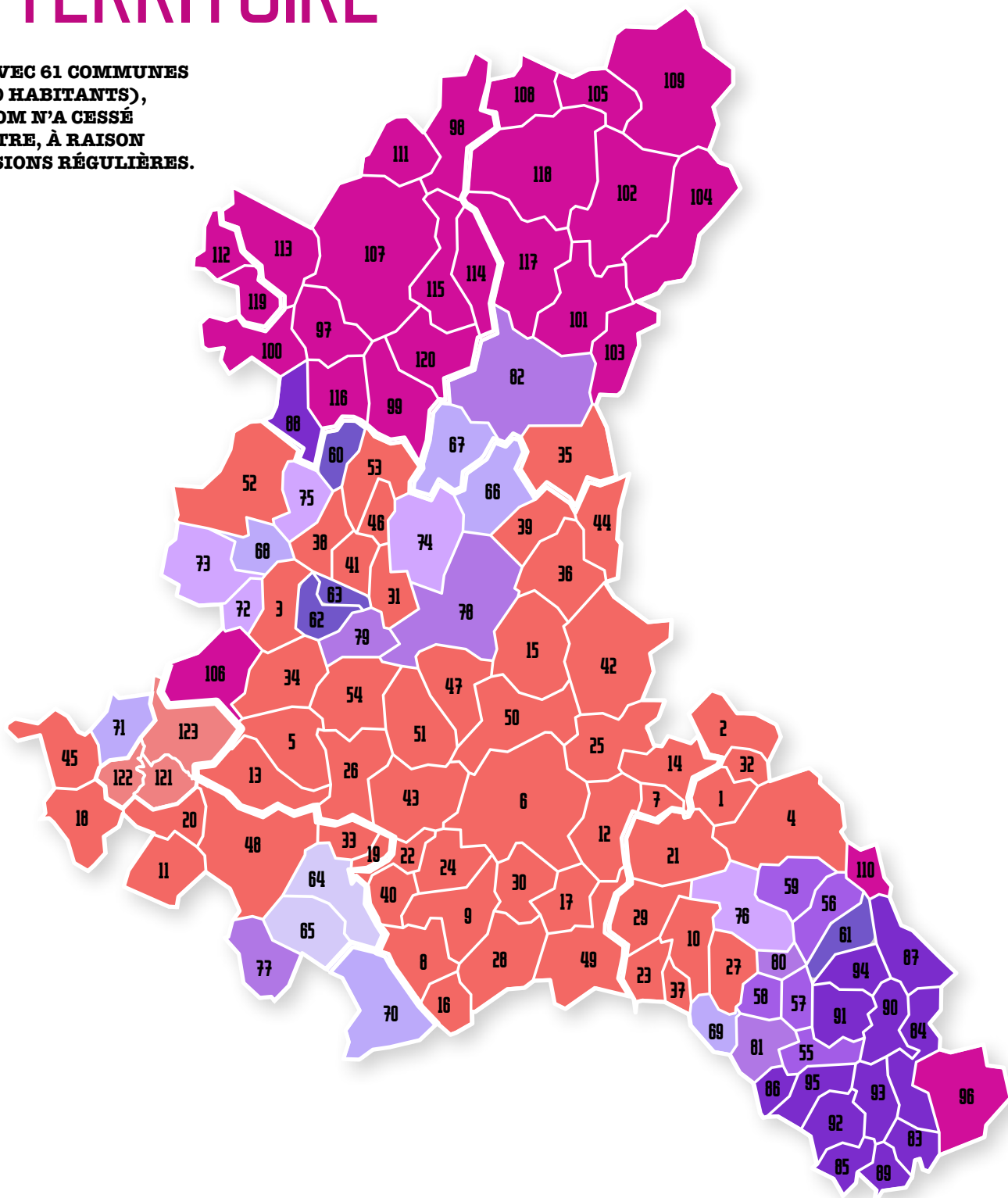
#01

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## LE TERRITOIRE

**PARTI AVEC 61 COMMUNES  
(107 000 HABITANTS),  
LE SIRTOM N'A CESSÉ  
DE CROÎTRE, À RAISON  
D'ADHÉSIONS RÉGULIÈRES.**



**LE CAP DES 120 MEMBRES A ÉTÉ ATTEINT JUSTE APRÈS SES 40 ANS, EN 2013. PAR DÉLIBÉRATION DU 19 JUILLET 2023, LE SIRTOM A APPRUVÉ L'EXTENSION DE SON PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION À 3 NOUVELLES COMMUNES DE DORDOGNE (BEAUREGARD-DE-TERRASSON, PEYRIGNAC ET VILLAC) À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024. AINSI AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024, IL COMPTE 7 ADHÉRENTS REPRÉSENTANT 123 COMMUNES ET 157 745 HABITANTS.**

Le territoire du SIRTOM recouvre donc aujourd'hui le périmètre partiel ou complet de ces EPCI : la communauté d'agglomération du Bassin de Brive, la communauté de communes du Midi Corrézien, la communauté de communes du Pays d'Uzerche, la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et la communauté de communes du Pays de Fénelon.

- |                                      |                                      |                                       |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albignac (1973)                   | 50. Ussac (1973)                     | 87. Chenailier-Mascheix (2004)        |
| 2. Aubazine (1973)                   | 51. Varetz (1973)                    | 88. Concèze (2004)                    |
| 3. Ayen (1973)                       | 52. Juillac (1973)                   | 89. Liourdres (2004)                  |
| 4. Beynat (1973)                     | 53. Vignols (1973)                   | 90. Nonards (2004)                    |
| 5. Brignac-la-Plaine (1973)          | 54. Yssandon (1973)                  | 91. Puy-d'Arnac (2004)                |
| 6. Brive-la-Gaillarde (1973)         | 55. Curemonte (1975)                 | 92. Queyssac-les-Vignes (2004)        |
| 7. La Chapelle-aux-Brocs (1973)      | 56. Le Pescher (1975)                | 93. Sioniac (2004)                    |
| 8. Chartrier-Ferrière (1973)         | 57. Marcillac-la-Croze (1975)        | 94. Tudeils (2004)                    |
| 9. Chasteaux (1973)                  | 58. Saint-Julien-Maumont (1975)      | 95. Vegennes (2004)                   |
| 10. Collonges-la-Rouge (1973)        | 59. Sérilhac (1977)                  | 96. Altillac (2005)                   |
| 11. Condat-sur-Vézère (1973)         | 60. Lascaux (1979)                   | 97. Arnac-Pompadour (2013)            |
| 12. Cosnac (1973)                    | 61. Lostanges (1979)                 | 98. Benayes (2013)                    |
| 13. Cublac (1973)                    | 62. Saint-Cyprien (1979)             | 99. Beyssac (2013)                    |
| 14. Dampniat (1973)                  | 63. Vars-sur-Roseix (1979)           | 100. Beyssenac (2013)                 |
| 15. Donzenac (1973)                  | 64. Les Coteaux Périgourdiens (1983) | 101. Uzerche (2013)                   |
| 16. Estivals (1973)                  | 65. Ladornac (1983)                  | 102. Condat-sur-Gavaneix (2013)       |
| 17. Jugeals-Nazareth (1973)          | 66. Estivaux (1985)                  | 103. Espartignac (2013)               |
| 18. La Bachellerie (1973)            | 67. Orgnac-sur-Vézère (1985)         | 104. Eyburie (2013)                   |
| 19. La Feuillade (1973)              | 68. Rosiers-de-Juillac (1985)        | 105. Lamongerie (2013)                |
| 20. La Lardin-Saint-Lazare (1973)    | 69. Chauffour-sur-Vell (1987)        | 106. Louignac (2013)                  |
| 21. Lanteuil (1973)                  | 70. Nadaillac (1987)                 | 107. Lubersac (2013)                  |
| 22. Larche (1973)                    | 71. Châtres (1988)                   | 108. Masseret (2013)                  |
| 23. Ligneyrac (1973)                 | 72. Saint-Robert (1989)              | 109. Meilhards (2013)                 |
| 24. Lissac-sur-Couze (1973)          | 73. Ségonzac (1989)                  | 110. Ménoire (2013)                   |
| 25. Malemort-sur-Corrèze (1973)      | 74. Voutezac (1990)                  | 111. Montgibaud (2013)                |
| 26. Mansac (1973)                    | 75. Chabrignac (1992)                | 112. Saint-Éloy-les-Tuileries (2013)  |
| 27. Meyssac (1973)                   | 76. Lagleygeolle (1992)              | 113. Saint-Julien-le-Vendômois (2013) |
| 28. Nespouls (1973)                  | 77. La Cassagne (2001)               | 114. Saint-Martin-Sepert (2013)       |
| 29. Noailhac (1973)                  | 78. Allassac (2002)                  | 115. Saint-Pardoux-Corbier (2013)     |
| 30. Noailles (1973)                  | 79. Saint-Aulaire (2002)             | 116. Saint-Sornin-Lavolps (2013)      |
| 31. Objat (1973)                     | 80. Saint-Bazile-de-Meyssac (2002)   | 117. Saint-Ybard (2013)               |
| 32. Palazinges (1973)                | 81. Branceilles (2003)               | 118. Salon-la-Tour (2013)             |
| 33. Pazayac (1973)                   | 82. Vigeois (2003)                   | 119. Ségur-le-Château (2013)          |
| 34. Perpezac-le-Blanc (1973)         | 83. Astailac (2004)                  | 120. Troche (2013)                    |
| 35. Perpezac-le-Noir (1973)          | 84. Beaulieu-sur-Dordogne (2004)     | 121. Beauregard-de-Terrasson (2024)   |
| 36. Sadroc (1973)                    | 85. Bilhac (2004)                    | 122. Peyrignac (2024)                 |
| 37. Saillac (1973)                   | 86. La Chapelle-aux-Saints (2004)    | 123. Villac (2024)                    |
| 38. Saint-Bonnet-la-Rivière (1973)   |                                      |                                       |
| 39. Saint-Bonnet-l'Enfantier (1973)  |                                      |                                       |
| 40. Saint-Cernin-de-Larche (1973)    |                                      |                                       |
| 41. Saint-Cyr-la-Roche (1973)        |                                      |                                       |
| 42. Sainte-Féréole (1973)            |                                      |                                       |
| 43. Saint-Pantaléon-de-Larche (1973) |                                      |                                       |
| 44. Saint-Pardoux-l'Ortigier (1973)  |                                      |                                       |
| 45. Saint-Rabier (1973)              |                                      |                                       |
| 46. Saint-Solve (1973)               |                                      |                                       |
| 47. Saint-Viance (1973)              |                                      |                                       |
| 48. Terrasson-Lavilledieu (1973)     |                                      |                                       |
| 49. Turenne (1973)                   |                                      |                                       |



# LES MISSIONS & OBJECTIFS

**LE SIRTOM ASSURE EN RÉGIE AUPRÈS DE SES COLLECTIVITÉS MEMBRES LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, AINSI QUE DES DÉCHETS RECYCLABLES.**

Leur traitement et leur valorisation par matières (recyclage, compostage ou méthanisation, production d'énergie) sont organisés par le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTOM 19).

Quant à la collecte du verre, elle est effectuée en prestation par l'association ARBRE.

Le SIRTOM assure également la gestion de 18 déchèteries. Les hauts de quai sont gérés en régie totale ou partielle sur 6 déchèteries, avec un effectif de 8 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par l'association ARBRE. Une équipe de 2 personnes assure un suivi constant des 18 sites.

Le SIRTOM a également pour mission la prévention des déchets et l'organisation d'une politique d'économie circulaire.



## LES 3 AXES PRIORITAIRES DU SYNDICAT

- › ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ
- › PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
- › AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

Le cadre réglementaire et les objectifs des Grenelle I et II, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Nouvelle-Aquitaine ainsi que la COP 21, ont fait évoluer la démarche du syndicat afin d'atteindre les objectifs suivants :

- › RÉDUCTION DU TONNAGE des ordures ménagères ;
- › Augmentation de la part des DÉCHETS VALORISABLES ;
- › UTILISATION RATIONNELLE DU SERVICE : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement afin de stabiliser les cotisations.

## UNE POLITIQUE GLOBALE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



**2003**

. Construction et gestion d'**UNE DÉCHÈTERIE PAR CANTON** (aujourd'hui 18 déchèteries sur le territoire)



**2005**

. Mise en place du **TRI SÉLECTIF**



**2009**

. Mise à disposition pour les particuliers de **COMPOSTEURS INDIVIDUELS**



**2010**

. Le syndicat, à l'unanimité, décide de la mise en place d'**UNE TARIFICATION INCITATIVE**



**2011**

. Lancement d'**UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**



**2012**

. Optimisation du service avec **REFONTE DES SECTEURS DE COLLECTE**  
. **CONTENEURISATION** du territoire



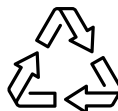
**2015**

. Première année d'**APPLICATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE** par la Teomi



**2016**

. Expérimentation de **LA COLLECTE DES RESTES DE REPAS**



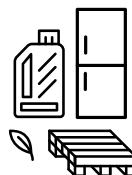
**2019**

. **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI**



**2021**

. Optimisation du service par la **RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE**



**2022**

. Les professionnels considérés comme « gros producteurs » sont facturés à la **REDEVANCE SPÉCIALE**



**2024**

. Généralisation de **LA COLLECTE DES RESTES DE REPAS**

# MOYENS & ÉQUIPEMENTS

**CE SONT 164 AGENTS QUI ŒUVRENT QUOTIDIENNEMENT AU SERVICE DES USAGERS, RÉPARTIS SUR DES SERVICES TECHNIQUES IMPLANTÉS À SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, ET SUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS À BRIVE-LA-GAILLARDE.**

De plus, 3 antennes techniques situées à Nonards, Condat-sur-Vézère et Uzerche, complètent les installations du syndicat.



## CHIFFRES 2024

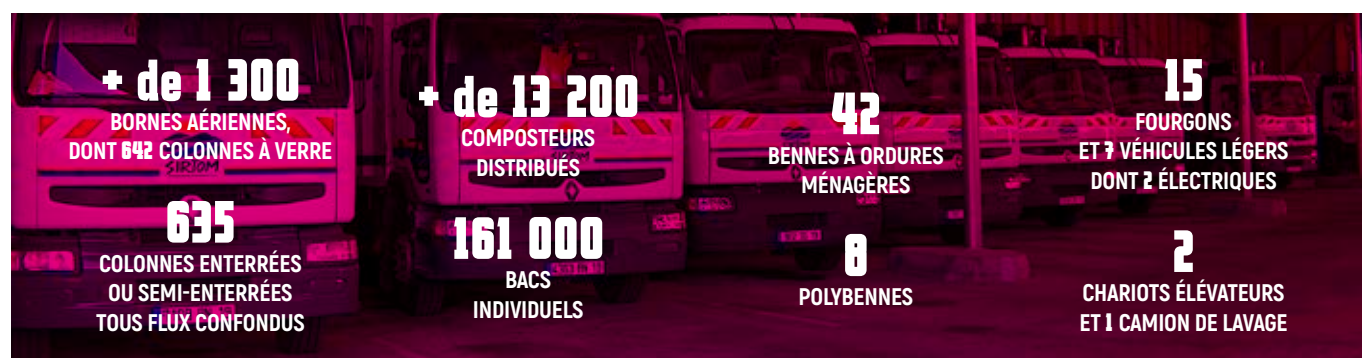
**164**  
AGENTS EMPLOYÉS  
PAR LA COLLECTIVITÉ

**156**  
FONCTIONNAIRES

**8**  
CONTRACTUELS



**LE SIRTOM DISPOSE DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS POUR MENER À BIEN SA MISSION :**



## CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

L'EFFECTIF DU SIRTOM RESTE STABLE,  
IL EST COMPOSÉ DE **94 %** DE CATÉGORIE C.

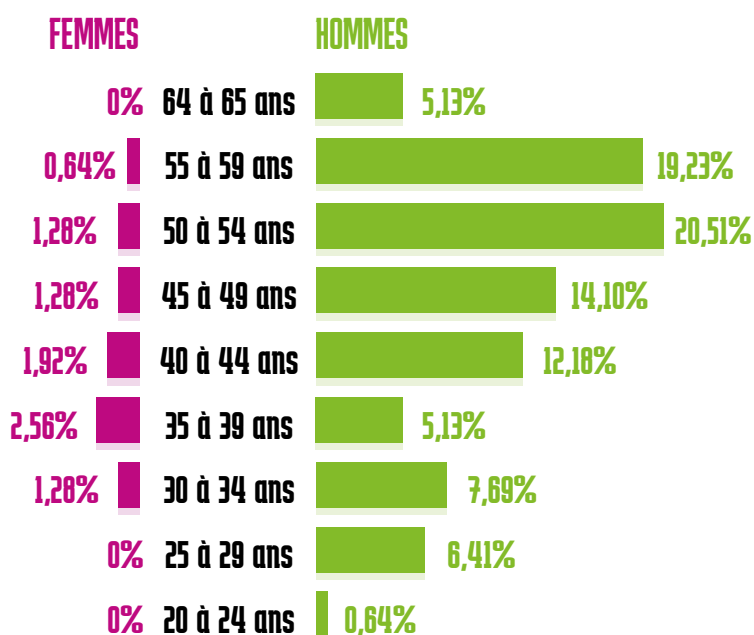
L'âge moyen des agents est de **47 ANS**.

Sur l'année 2025, **QUATRE DÉPARTS À LA RETRAITE** sont prévus.

## RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE



## PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT



## TAUX DE FÉMINISATION PAR CATÉGORIE



## LES PRINCIPAUX CADRES D'EMPLOIS

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| ADJOINTS TECHNIQUES     | 86% |
| AGENTS DE MAÎTRISE      | 5%  |
| ADJOINTS ADMINISTRATIFS | 3%  |
| TECHNICIENS             | 1%  |
| ATTACHÉS                | 1%  |

## MOUVEMENT DES AGENTS

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS

**156 AGENTS**

AU 31/12/2024

Effectif théorique d'agents  
permanents présents et rémunérés

**5 ARRIVÉES**

RECRUTEMENT DIRECT INTERNE : 60 %  
VOIE DE MUTATION : 40 %

**3 DÉPARTS**

DÉPART À LA RETRAITE : 67 %  
LICENCIEMENTS : 33 %

VARIATION 2023/2024  
**+2 AGENTS**

VARIATION DES EFFECTIFS  
**1,3%**

TAUX DE ROTATION  
**2,6%**

## RECRUTEMENTS

### 5 TITULARISATIONS

. 5 agents de collecte (catégorie C)

### 2 RECRUTEMENTS PAR VOIE DE MUTATION

. 1 responsable des services techniques (catégorie B) qui a permis une nouvelle organisation :

- création d'un poste d'assistant d'exploitation en charge du suivi des retours de collecte par les agents et des réponses aux usagers liés aux dysfonctionnements
- regroupement des agents de l'encadrement technique sur le site des services techniques

. 1 agent de collecte (catégorie C)

### 3 STAGIAIRISATIONS

. 2 agents de collecte (catégorie C)  
. 1 agent entretien des locaux (catégorie C)

## DÉPARTS

### 2 DÉPARTS EN RETRAITE

. 1 encadrant de déchèterie (catégorie C)  
. 1 ambassadeur de tri (catégorie C)

### 1 LICENCIEMENT

. 1 agent de collecte (catégorie C)

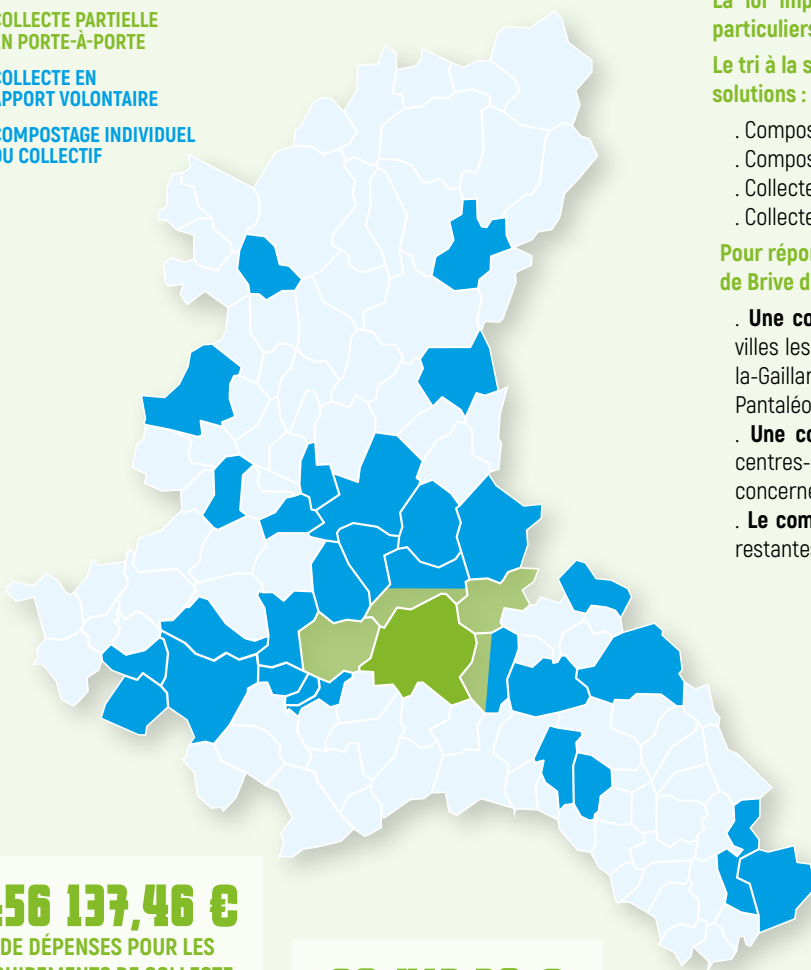
# TEMPS FORTS 2024



## LE DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES RESTES DE REPAS

### TRI À LA SOURCE DES RESTES DE REPAS SUR LE TERRITOIRE DU SIRTOM

- COLLECTE TOTALE  
EN PORTE-À-PORTE
- COLLECTE PARTIELLE  
EN PORTE-À-PORTE
- COLLECTE EN  
APPORT VOLONTAIRE
- COMPOSTAGE INDIVIDUEL  
OU COLLECTIF



**456 137,46 €**  
DE DÉPENSES POUR LES  
ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE  
DES RESTES DE REPAS

**60 412,28 €**  
DE DÉPENSES POUR L'ACHAT  
DES COMPOSTEURS

### LA LOI AGECE

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC) prévoit une **généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024** pour tous les producteurs de déchets en France.

La loi impose donc aux collectivités de proposer à tous les particuliers une solution de tri à la source des restes de repas.

Le tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions :

- . Compostage individuel ;
- . Compostage partagé ;
- . Collecte des restes de repas en porte-à-porte ;
- . Collecte en apport volontaire.

Pour répondre aux objectifs de la loi AGECE, le SIRTOM de la région de Brive déploie plusieurs dispositifs :

. Une **collecte des restes de repas en porte-à-porte** dans les villes les plus urbaines : en intégralité sur la commune de Brive-la-Gaillarde, et partiellement sur 4 autres communes : Saint-Pantaléon-de-Larche, Malemort-sur-Corrèze, Cosnac et Ussac.

. Une **collecte en apport volontaire** dans les communes aux centres-bourgs denses : 29 communes du territoire sont concernées.

. Le **compostage individuel ou partagé** dans les 89 communes restantes du territoire, les moins denses.

### CHIFFRES 2024

#### ÉQUIPEMENTS RESTES DE REPAS

**11 698**  
BACS

**80**  
COLONNES ENTERRÉES,  
SEMI-ENTERRÉES OU AÉRIENNES

**13 205**  
COMPOSTEURS

## DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ONT ACCOMPAGNÉ LE DÉVELOPPEMENT DE CES DISPOSITIFS

**UN PUBLIREPORTAGE** dans la presse quotidienne : **1858,25 € TTC**

*Sa diffusion a été relayée via plusieurs canaux tels que les réseaux sociaux, le site internet du SIRTOM. Il a aussi été transmis aux collectivités membres.*

**UN COURRIER DU PRÉSIDENT** adressé à chaque mairie pour expliquer la réglementation en vigueur.

**DIFFÉRENTS FLYERS** pour informer de l'implantation d'un nouveau point  
déchet, des modalités de retrait du matériel de collecte et des consignes de tri :  
**406,80 € TTC.**

**UNE SIGNALÉTIQUE** pour les consignes de tri, apposée sur les colonnes des restes de repas : **872,40 € TTC.**

**UNE CAMPAGNE D’AFFICHAGE** sur les 42 BOM du parc : **14 284,80 € TTC.**

**LA CRÉATION D'UNE SIGNATURE-SLOGAN** du tri des restes de repas pour les courriers électroniques.





# LE PASSAGE DES COLLECTES À LA QUINZAINES

**DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, LE TRI MULTI-FILIÈRES (PAPIER, CARTON, PLASTIQUES, MÉTAUX, VERRE...) EST PRATiqué, PERMETTANT DE RÉDUIRE FORTEMENT LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES. LES LITRAGES DE TRI SÉLECTIF ONT, DANS DE NOMBREUSES COMMUNES, DÉPASSÉ LES LITRAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES. AINSI, LE TAUX DE PRÉSENTATION DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES DEVIENT FAIBLE SUR PLUSIEURS COMMUNES, AVEC UNE PRÉSENTATION DES BACS DE MOINS D'UNE SEMAINE SUR DEUX.**

De ce fait, il est important pour la collectivité de réfléchir à un nouveau mode de service afin de s'adapter aux changements de comportements des usagers tout en maîtrisant les coûts.

Aussi, des modifications de collecte sont mises en place sur les 45 communes restantes du territoire pour une exécution à compter de janvier 2025 :

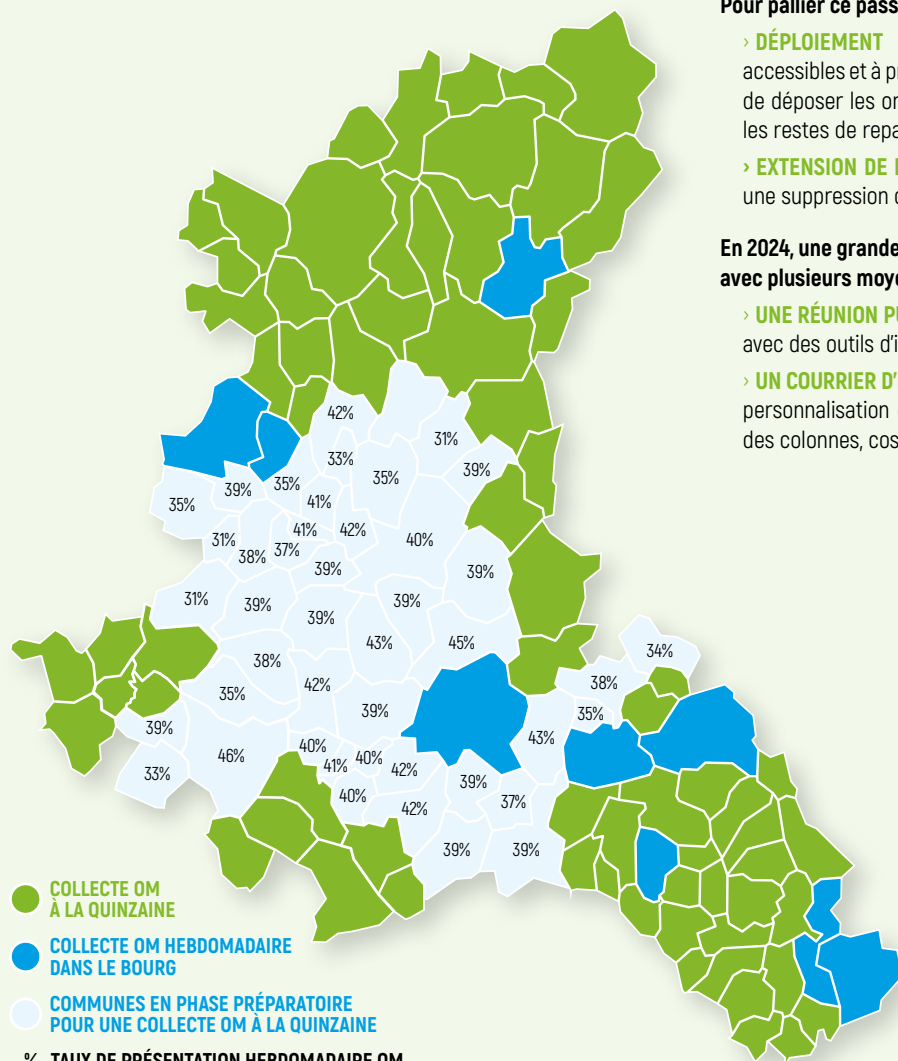
- **UNE DIMINUTION DE LA FRÉQUENCE** de collecte des ordures ménagères (bac au couvercle marron) à une fois tous les 15 jours ;
- **LE MAINTIEN D'UNE COLLECTE DU TRI SÉLECTIF** (bac au couvercle jaune) une fois tous les 15 jours.

Pour pallier ce passage à la quinzaine, le SIRTOM a adapté ses services :

- **DÉPLOIEMENT DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE**, points accessibles et à proximité de tous les usagers 24h/24 et 7j/7, permettant de déposer les ordures ménagères, le tri sélectif, le verre, le papier et les restes de repas préalablement triés ;
- **EXTENSION DE LA COLLECTE DU TRI EN PORTE-À-PORTE** lorsqu'il y a une suppression d'un point de regroupement.

En 2024, une grande phase préparatoire à ces changements a été initiée avec plusieurs moyens :

- **UNE RÉUNION PUBLIQUE** dans chacune des 45 communes concernées avec des outils d'information personnalisés ;
- **UN COURRIER D'INFORMATION** a été adressé à chaque administré avec personnalisation des données (jours de collectes, lieux d'implantation des colonnes, cosignature de la mairie...).



# NOUVELLE FILIÈRE REP EN DÉCHÈTERIE

**APRÈS DÉLIBÉRATION LE 11/10/2023  
POUR CONTRACTUALISER AVEC LES  
ÉCO-ORGANISMES (OCA BÂTIMENT ET VALOBAT)  
EN CHARGE DE LA NOUVELLE FILIÈRE PRODUITS  
ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR  
DU BÂTIMENT (PMCB), LE CONTRAT A PRIS  
EFFET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024.**



Le tri de ces déchets de « travaux d'habitation » a nécessité une amélioration des aménagements et des process sur les 18 déchèteries du SIRTOM pour un déploiement au 4 novembre 2024 :

➤ **AJOUT DE BENNES ET DE BORNES DE COLLECTE** : mise en place de nouveaux équipements pour trier les flux : plastique, plâtre, menuiseries vitrées, laine de verre et laine de roche ;

**> NOUVELLES CONSIGNES DE TRI :** retour à un tri par matière pour les déchets relevant des REP PNCB, mobilier, jeux/jouets, articles de bricolage et jardin ;

› **FACTURATION DES PROFESSIONNELS** : reprise sans frais des déchets de PMCB triés par les professionnels (gratuité du dépôt) ;

› **NOUVELLES BENNES À TRAPPE** (compacteur à carton) ;

› NOUVELLE SIGNALÉTIQUE SUR LES DÉCHÈTERIES POUR LES CONSIGNES DE TRI DE CES DÉCHETS : 9 216,00€ TTC.



**MULTI REP  
BOIS**





- BOIS DE CHARPENTE ET D'OSSATURE
- PLANCHER BOIS
- PANNEAU BOIS POUR CLOISON (OSB, MÉDIUM...)
- MOBILIER EN BOIS (ARMOIRE, COMMODE, TABLE, MEUBLE DE RANGEMENT CUISINE/SALLE DE BAIN...)
- JOUETS EN BOIS (BALANÇOIRE, PORTIQUE)
- ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN EN BOIS (ÉTABLI, TRÉTEAUX, CABANON...)

**MULTI REP  
BOIS**

**INTERDIT**

- PaLETTE, bois de coffrage, cageotte
- Rotin, osier, bambou
- Objet multi-matériaux (miroir, verre, plastique, mousse...)
- Déchets verts (souches, branches...)



**MA 2<sup>ÈME</sup> VIE**

- Recyclage en fabrication de panneaux de particules
- Valorisation énergétique





SIRTOM  
Syndicat de Brion



ENSEMBLE  
ACTIONS +  
POUR JETER -



# LAINE DE VERRE



- LAINE DE VERRE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (VOILE POLYESTER, KRAFT / BITUME)



- LAINE DE VERRE ANCIENNE



- LAINE DE VERRE NOIRE SÈCHE OU PEU HUMIDE



- DALLES DE PLAFOND EN LAINE DE VERRE AVEC SURFAÇAGE

## INTERDIT

- Laine de roche
- Métaux (feuille d'aluminium)
- Céramique, bois
- Laine de verre mouillée



## MA 2<sup>ÈME</sup> VIE

La laine de verre est présente sous forme de calcium pour redevenir de la laine de verre





SIRTOM  
Région de Bruxelles



ENSEMBLE  
ACTIONS  
POUR JETER



**BÂTIMENT**

**MULTI REP  
PLASTIQUES  
RIGIDES ET PVC**



- REVÊTEMENTS SOL ET MUR EN PVC (DALLES, LAMES, LAMBRIS, BARDAGE...)
- CANALISATIONS, TUBES, RACCORDS, CAINES EN PVC OU FAMILLE DES POLYOLEFINES (PE, MULTICOUCHE...)
- LINERS DE PISCINE PVC
- MOBILIER INTERIEUR ET EXTERIEUR EN PLASTIQUE
- ARTICLES DE JARDIN ET DE BRICOLAGE EN PLASTIQUE (ARROSOIR, JARDINIÈRE, TUYAU D'ARROSAGE, RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE...)
- JOUETS EN PLASTIQUES (TROTTEURS, JEUX D'EXTÉRIEUR, VÉHICULES À PÉDALES...)





**MULTI REP  
PLASTIQUES  
RIGIDES ET PVC**

**INTERDIT**

- Produits du bâtiment en composite
- Isolants en Polyuréthane (PU) ou Polystyrène expansé (PSE)
- Toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matières que PVC, joints, bandes d'étanchéité.



**MA 2<sup>ÈME</sup> VIE**

Après tri (matériau ou optique) ces plastiques sont intégrés dans la fabrication de nouveaux objets.







**ENSEMBLE  
ACTIONS  
POUR JETER**

## LE TRI SUR LA NOUVELLE FILIÈRE PMCB

- » Les gravats / déchets inertes (briques, bétons, pierres, tuiles...) ;
- » Les déchets de bois (cloisons, revêtements de sol/mur, bois de charpente...) ;
- » Les déchets plastiques (gainés, tubes, raccords, revêtements sol/mur PVC...) ;
- » Les métaux ;
- » Les laines minérales isolantes (laine de verre, laine de roche) ;
- » Les menuiseries vitrées ;
- » Le plâtre.



## UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DÉDIÉE A ÉTÉ DIFFUSÉE ET DÉCLINÉE SUR DIFFÉRENTS SUPPORTS

**UNE VIDÉO** diffusée sur YouTube, les réseaux sociaux et auprès des collectivités : **2 505,66 € TTC**

**UN PUBLIREPORTAGE** diffusé sur les réseaux sociaux, dans la presse locale et auprès des collectivités : **1 250,70 € TTC**



## PUBLIREDACTIONNEL



## Un nouveau geste pour la planète

EN DÉCEMBRE, LES CONSIGNES DE TRI EN DÉCHÈTERIE ÉVOLUENT.

La fin d'année est marquée par une évolution majeure dans les déchèteries du SIRTOM de la région de Brive avec de nouvelles possibilités de tri pour les déchets liés aux travaux de la maison.

Les déchets liés aux travaux de la maison, dits « produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment », dorénavant couverts par une filière à responsabilité élargie du producteur (principe du « pollueur-payeur ») peuvent être triés sur les 18 déchèteries du SIRTOM de la région de Brive mais aussi, chez les distributeurs de matériaux (liste des points de reprise sur : [oca-batiment.org](http://oca-batiment.org)). Ainsi, les plaques de plâtre (exempt de revêtements / isolants), les laines minérales isolantes (laine de verre/laine de roche) et les menuiseries vitrées sont désormais collectées séparément afin d'être valorisées sous la responsabilité de la société VALOBAT, éco-organisme national agréé par les pouvoirs publics. Avec ces nouvelles possibilités de tri, la part des déchets non-valorisables

collectés en déchèterie dans la benne « Encombrants » (moins de 14%) devrait baisser significativement et ne plus être enfouis pour contribuer à une économie circulaire régionale.

### Des sites réorganisés et de nouvelles bennes à déchets

Pour trier ces déchets, des bennes supplémentaires ont été disposées en déchèterie. Les premières poses débutées en novembre seront finalisées en décembre. Une période d'ajustements est donc nécessaire pour répondre aux contraintes de tri et d'organisation sur les 18 déchèteries. De même, le mobilier, historiquement collecté dans une benne unique, est désormais trié par matière (bois, plastique, métaux, multimatériaux), à déposer dans chacune des bennes correspondantes.

### Un seul réflexe : demander conseil à l'agent de déchèterie

Les agents de déchèterie ont été formés spécifiquement pour vous accompagner lors des déchargements. En effet, ces évolutions nécessitent des connaissances particulières pour répondre aux exigences de chaque filière de recyclage.

Parmi ces grands changements, une benne plastique pour les produits et matériaux de construction, éléments d'ameublement et objets de la maison a été installée sur certaines déchèteries. Pour celle-ci, seul réflexe à avoir : demander l'accord préalable ou conseil à l'agent de déchèterie.

### Pneumatiques : l'obligation de reprise sans obligation d'achat

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les établissements ou garages disposant d'une surface de vente supérieure à 250 m<sup>2</sup> sont points de collecte pour les pneumatiques usagés des particuliers. Il est ainsi possible de déposer huit pneus usagés par an sans obligation d'achat, conformément au décret n° 2023-152 du 2 mars 2023 et à l'article R. 541-160 du Code de l'environnement. Vous êtes un établissement concerné par cette obligation ? Pour toute information nous vous invitons à contacter les éco-organismes agréés : sociétés ALIAPUR, FRP et TYVAL. Les données pratiques, telles que la cartographie des points de reprise ou leurs coordonnées, seront diffusées par ces derniers à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Avenue du 4 juillet 1776 - Brive-la-Gaillarde

N°Vert 0800 204 054



# COLLECTE & VALORISATION DES DÉCHETS



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

### LES MODES DE COLLECTE

**TOUT HABITANT DU TERRITOIRE  
PEUT BÉNÉFICIER DES 4 DISPOSITIFS  
DE COLLECTE CI-APRÈS.**

#### > COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

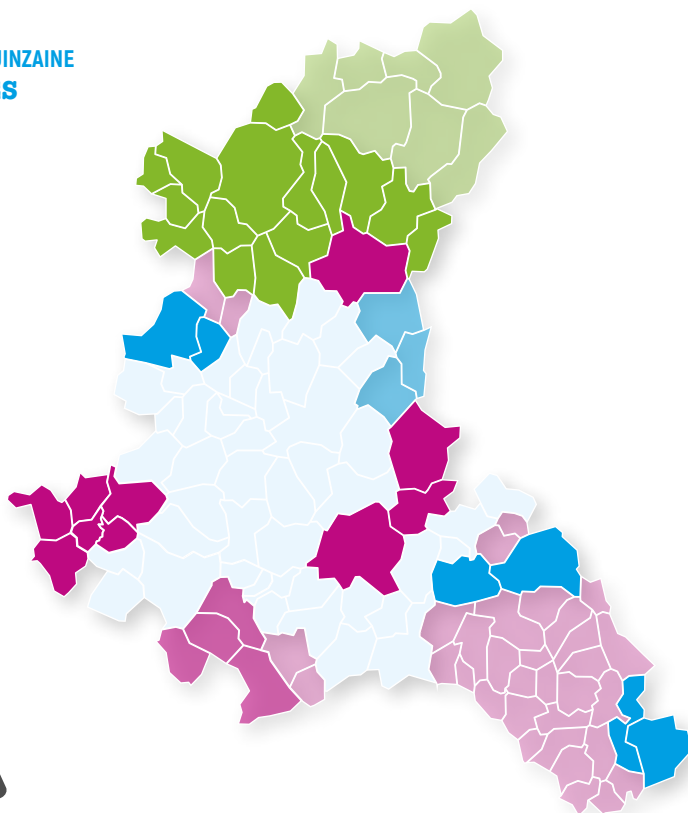
Elle est effectuée par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur marron. Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L, et sont pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. À chaque levée, est comptabilisé en litres le volume du bac, qu'il soit plein ou pas.

Pour ce flux, la fréquence de collecte majoritaire est généralement bimensuelle sur le territoire.

En 2024, 10 communes supplémentaires bénéficient de ce rythme. Ce sont donc 78 communes du territoire du SIRTOM qui sont collectées à la quinzaine, parce qu'elles disposent d'une collecte de restes de repas ou de bornes d'apport volontaire (colonnes enterrées ou semi-enterrées) qui constituent un deuxième exutoire.

#### COLLECTE OM À LA QUINZAINE 78 COMMUNES

- 2019  
4 COMMUNES
- 2020 SAUF BOURG  
6 COMMUNES
- 2020  
33 COMMUNES
- 2021  
3 COMMUNES
- 2022  
7 COMMUNES
- 2023  
15 COMMUNES
- 2024  
10 COMMUNES



#### CHIFFRES 2024

##### VÉHICULES OMR

9

BENNES À ORDURES  
MÉNAGÈRES  
BI-COMPARTIMENTÉES

33

BENNES À ORDURES  
MÉNAGÈRES

## > BACS DE REGROUPEMENT

Pour les zones inaccessibles au camion de collecte, des bacs de regroupement fermés à clé sont positionnés et peuvent desservir jusqu'à 10 habitations.

Chaque usager possède une clé et dépose ses déchets dans des sacs post-payés qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N + 1 (25 x 30 L = 750 L).

## CHIFFRES 2024

### ÉQUIPEMENTS OMR

**76 241**

BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES

**88**

COLONNES ENTERRÉES

**74**

COLONNES SEMI-ENTERRÉES



## > SACS POST-PAYÉS

Pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac ou pour un événement particulier qui peut générer plus de déchets (réception, mariage, déménagement...), ces sacs sont la solution.

Ils sont les seuls collectés sur le domaine public.



## > APPORT VOLONTAIRE

Des bornes enterrées ou semi-enterrées sont mises à disposition sur le territoire. Pour effectuer un dépôt et déverrouiller le tambour de la borne, l'usager doit se munir d'un badge individuel qui permet également son identification. Les badges sont fournis gratuitement par le SIRTOM sur simple demande.

À chaque dépôt, est comptabilisé le volume du tambour, soit 50 L (100 L pour certaines colonnes destinées aux gros producteurs).



## ÉVOLUTION DES TONNAGES

|      |        |             |
|------|--------|-------------|
| 2014 | 32 989 | 211 kg/hab. |
| 2022 | 28 516 | 184 kg/hab. |
| 2023 | 27 230 | 175 kg/hab. |
| 2024 | 26 717 | 171 kg/hab. |

**-19%**

## LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Après la collecte, les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche, gérée par le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19).

Retrouvez plus d'informations sur [www.syttom19.fr](http://www.syttom19.fr)

Comme l'ensemble des collectivités en charge de la collecte en Corrèze, le SIRTOM adhère à cet établissement public pour l'organisation du transport et du traitement des ordures ménagères.



**LE COÛT DE TRAITEMENT, FIXÉ PAR LE SYTTOM 19, EST DE 150 €/T EN 2024 (130 €/T EN 2023).**

Cette valorisation représente 3 963 293,20 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 16,73 % du budget de fonctionnement).

# LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

## LES MODES DE COLLECTE

**TOUT HABITANT DU TERRITOIRE PEUT BÉNÉFICIER DES 2 DISPOSITIFS DE COLLECTE CI-APRÈS.**



### > APPORT VOLONTAIRE

Avec 360 colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées, mises à disposition sur le territoire, les usagers peuvent déposer leurs recyclables en vrac à l'aide d'un sac de pré-collecte.

Par ailleurs, 17 bennes sont implantées dans des zones d'activités, pour permettre aux entreprises de déposer leur carton brut. En 2024, ce sont 359 tonnes de cartons qui ont été collectées.

### > COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Elle est effectuée par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur jaune. Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L, et sont pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. Ce bac n'est pas pris en compte dans le calcul de la part fixe. Les usagers y déposent leurs emballages ménagers recyclables en vrac.

La fréquence de collecte actuelle est généralement bimensuelle sur l'ensemble du territoire.



### ÉVOLUTION DES TONNAGES

|      |       |            |
|------|-------|------------|
| 2014 | 7 497 | 48 kg/hab. |
| 2022 | 9 214 | 59 kg/hab. |
| 2023 | 9 220 | 59 kg/hab. |
| 2024 | 9 508 | 60 kg/hab. |

↓  
**+27%**  
↓

## LA VALORISATION DES EMBALLAGES RECYCLABLES

Les véhicules de collecte du SIRTOM vident les emballages ménagers recyclables au centre de transfert à Ussac.

Les déchets sont ensuite rechargés pour être acheminés vers le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, géré par le SYDED du Lot.

Ils y sont séparés par catégorie de matériaux, compactés sous forme de balle avant d'être envoyés vers leur filière de valorisation appropriée.

LE COÛT DE TRAITEMENT DU SÉLECTIF AU CENTRE DE TRI, FIXÉ PAR LE SYTTOM 19, EST DE **230 €/T EN 2024** (210 €/T EN 2023).

Cette valorisation représente 2 138 527,50 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 9,02 % du budget de fonctionnement) et comprend le flux papier.

La valorisation de chaque matière en usine de recyclage pour la fabrication de nouveaux objets, s'effectue essentiellement en France et en Espagne.





## 73 127

208

85

67

## COLONNES SEMI-ENTERRÉES



## #01

à Châlons-en-Champagne (51) et en Espagne

## #02

## à Épinal (88) et en Espagne

## #03

à Colmar (68)

## #04

à Limay (78)

## #05

## à Sainte-Marie-la-Blanche (21)

## #06

à La Loyère (71)

## #07

à Boucau (64) et en Espagne

## #08

**L'ALUMINIUM, LE PEHD (BOUTEILLE D'ADOUCCISSANT),  
LES BRIQUES ALIMENTAIRES, LES CARTONS**  
*en Espagne*



# LE PAPIER ET LE VERRE

## LE MODE DE COLLECTE

**CES 2 FLUX SONT UNIQUEMENT COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE.**

### > APPORT VOLONTAIRE

Grâce à un réseau dense de 772 colonnes pour le verre et 480 pour le papier, les usagers peuvent déposer leurs recyclables à proximité de leur lieu de vie.

La collecte du verre est assurée en prestation par l'association ARBRE. Quant à la collecte du papier, elle s'effectue en régie par les équipes de polybennes.



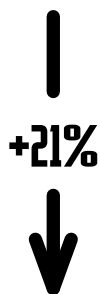
#### VERRE : ÉVOLUTION DES TONNAGES

2014 4 663 30 kg/hab.

2022 5 743 37 kg/hab.

2023 5 670 37 kg/hab.

2024 5 631 36 kg/hab.



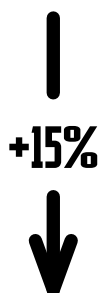
#### PAPIER : ÉVOLUTION DES TONNAGES

2014 1 016 6 kg/hab.

2022 1 308 8 kg/hab.

2023 1 238 8 kg/hab.

2024 1 172 7,5 kg/hab.



#### CHIFFRES 2024

##### ÉQUIPEMENTS VERRE

642

COLONNES AÉRIENNES

74

COLONNES ENTERRÉES

56

COLONNES SEMI-ENTERRÉES

##### ÉQUIPEMENTS PAPIER

369

COLONNES AÉRIENNES

70

COLONNES ENTERRÉES

41

COLONNES SEMI-ENTERRÉES

2

BENNES

## LA VALORISATION DU PAPIER ET DU VERRE

Les véhicules de collecte du SIRTOM vident le verre et le papier au centre de transfert à Ussac. Ensuite, ils sont rechargés pour être acheminés directement vers leur filière de valorisation.

> LE VERRE, RECYCLABLE À L'INFINI, EST ACHÉMINÉ À IZON (33) OU BÉZIERS (34).

> LE PAPIER EST DIRIGÉ À ÉPINAL (88) POUR LA FABRICATION DE PAPIER JOURNAL À PARTIR DE PAPIER 100 % RECYCLÉ.

Cette valorisation représente 240 639,01 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 1,02 % du budget de fonctionnement et uniquement pour le verre).

# LES RESTES DE REPAS

## LES MODES DE COLLECTE

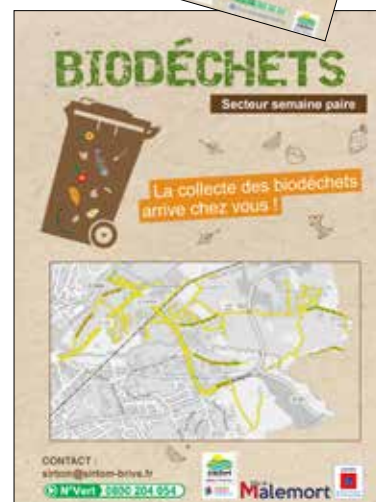
TOUT HABITANT DU TERRITOIRE PEUT BÉNÉFICIER DES 3 DISPOSITIFS DE COLLECTE CI-APRÈS.

### > COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Elle est effectuée avec des bacs marron de 120 L (avec une cuve réductrice de 60 L). Chaque habitation possède un bio-seau ajouré de 10 L et des sacs biodégradables. La fréquence de collecte varie entre 1 et 2 fois par semaine, réalisée avec des camions bi-compartmentés pour ramasser en même temps les ordures ménagères et ainsi éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

Durant l'année 2024, c'est un nouveau secteur « Champanatiér » à Brive-la-Gaillarde qui a été desservi par la collecte séparée des restes de repas en porte-à-porte. L'intégralité de la commune de Malemort-sur-Corrèze a été desservie pour permettre le tri des restes de repas, selon 2 secteurs collectés en porte-à-porte (partie la plus dense de la commune) et 1 secteur en apport volontaire.

Des dépliants personnalisés à chaque secteur ont été remis aux administrés concernés afin d'expliquer ce nouveau service, les consignes de tri ainsi que les nouveaux jours de collectes (2 018,40 € TTC).



## CHIFFRES 2024

**19 790**

FOYERS DESSERVIS  
(BRIVE, USSAC ET MALEMORT)

**292**

GROS PRODUCTEURS  
(ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES,  
DE SANTÉ ET MÉTIERS  
DE BOUCHE)

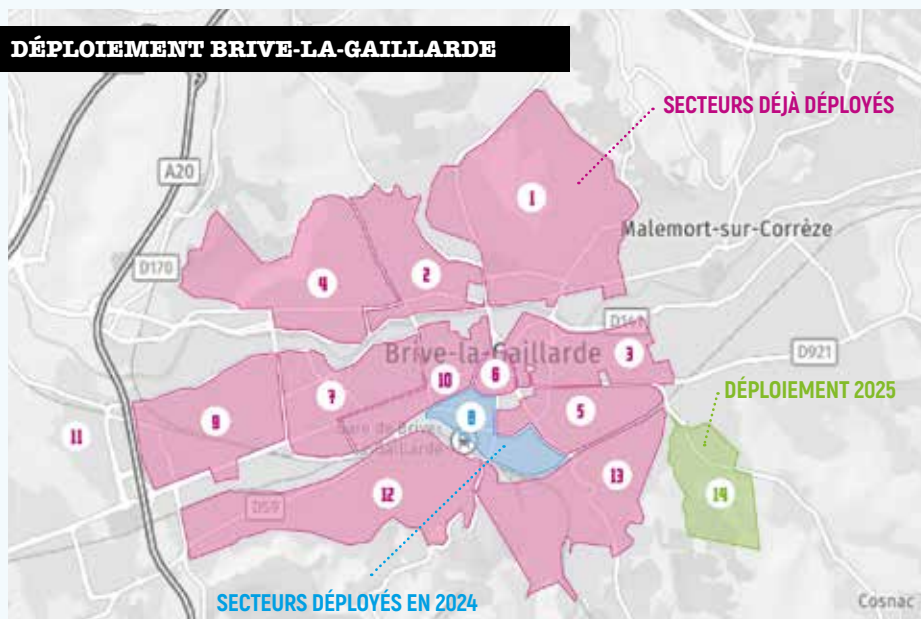
**610**

TONNES COLLECTÉES

**11 690**

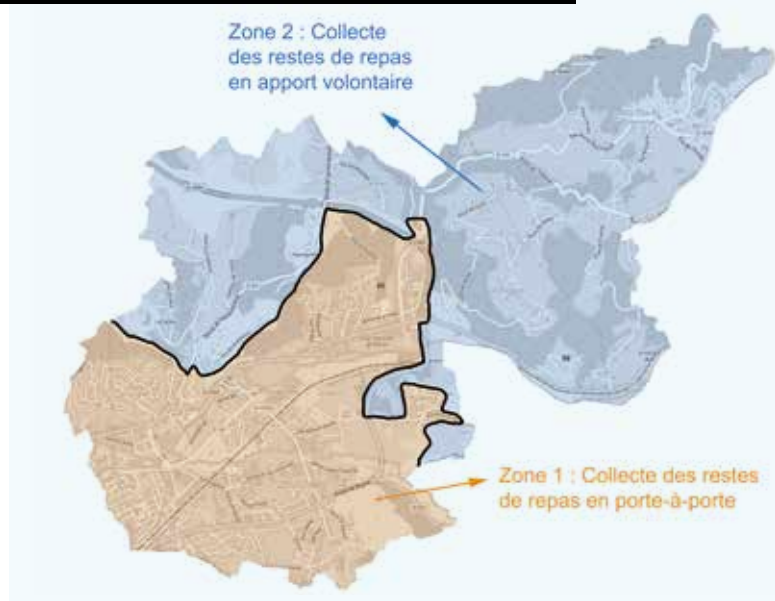
BACS DE RESTES DE REPAS

### DÉPLOIEMENT BRIVE-LA-GAILLARDE



1. Secteur Migoule
2. Secteur Rosiers
3. Secteur Stadium
4. Secteur Vialmur
5. Secteur Centre est
6. Secteur Centre ville
7. Secteur Estavel
8. Secteur Champanatiér
9. Secteur Zone ouest
10. Secteur Les Lycées
11. Secteur gros producteurs
12. Secteur Bouquet
13. Secteur Le Breuil-Malecroix
14. Secteur Daniel de Cosnac

## DÉPLOIEMENT MALEMORT-SUR-CORREZE



### > APPORT VOLONTAIRE

Des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes sont destinées à l'habitat vertical et au centre-bourg des communes. Les usagers disposent, comme en porte-à-porte, d'un bio-seau, de sacs et du même badge que pour les OMR.

La deuxième partie de Malemort, plus rurale, a été équipée de deux points d'apport volontaire afin de desservir ces habitants. Parallèlement, les communes de Malemort, Beynat, Sainte-Féréole, Objat, Uzerche, Arnac-Pompadour et Brive-la-Gaillarde ont été équipées d'un ou plusieurs points d'apport volontaire.

Le SIRTOM fournit le matériel pour la collecte :

- › un bio-seau ajouré pour la collecte,
- › des sacs biodégradables de deux sortes pour trouver la solution la plus adaptée aux besoins des usagers :
  - sacs en papier kraft avec un fond en cartonnette,
  - sacs compostables en amidon,
- › une borne d'apport volontaire avec contrôle d'accès par badge.



### CHIFFRES 2024

80

COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE (BRIVE, DONZENAC, USSAC, MALEMORT, BEYNAT, SAINTE-FÉREOLE, OBJAT, UZERCHE, ARNAC-POMPADOUR)

8 803

FOYERS DESSERVIS

154

PROFESSIONNELS

174

TONNES COLLECTÉES

### ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

2020 195,74

2021 321,54

2022 431,70

2023 531,34

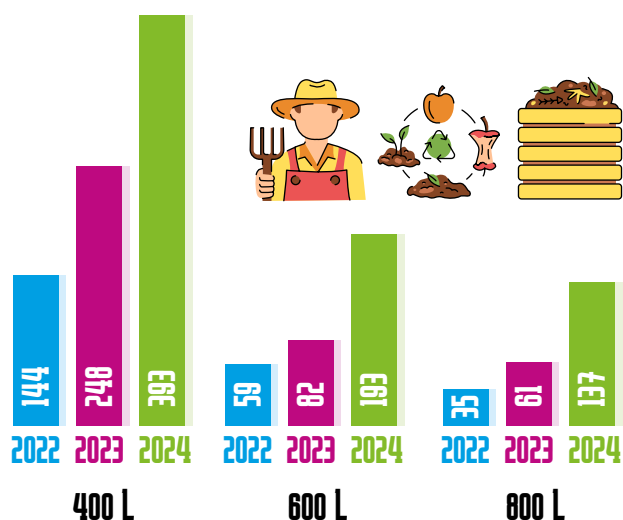
2024 784,92

## > COMPOSTEURS

Des composteurs individuels ou collectifs de 400 L, 600 L ou 800 L sont mis à disposition des usagers moyennant une participation de 20 €, 30 € ou 40 € selon le volume choisi. Des composteurs collectifs en bois de 1, 5 ou 10 m<sup>3</sup> sont également proposés pour des structures spécifiques comme les écoles, les Ehpad ou les pieds d'immeuble.

Le SIRTOM a mis à disposition 723 composteurs en 2024, ce qui correspond à un équipement total de 13 205 composteurs sur le territoire.

### ÉVOLUTION DES MISES À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS



## LA VALORISATION DES RESTES DE REPAS

En sortie de méthaniseur, le digestat est transformé en amendement organique.

LE COÛT DE TRAITEMENT, FIXÉ PAR LE SYTTOM 19, EST DE **110 €/T EN 2024** (100 €/T EN 2023).

Cette valorisation représente 84 940,80 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 0,36 % du budget de fonctionnement).

## > À NOTER

**CHACQUE COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE, TOUS FLUX CONFONDUS, BÉNÉFICIE D'UNE COLLECTE ET ÉGALEMENT D'UN NETTOYAGE ET D'UNE DÉSINFECTION RÉALISÉS AVEC LE CAMION DE LAVAGE.**



# LES DÉCHÈTERIES

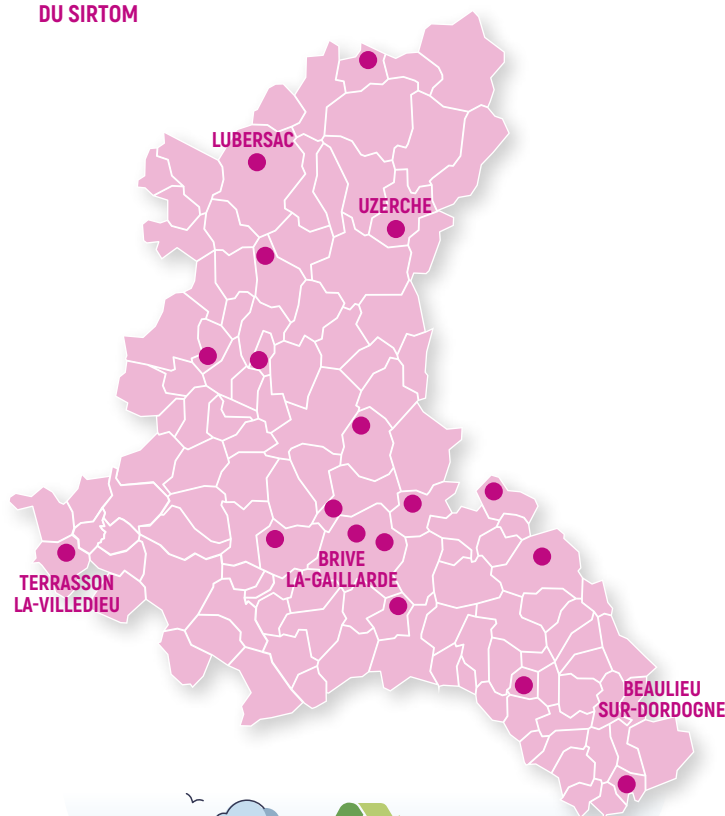


## GÉNÉRALITÉS

**LES DÉCHÈTERIES SONT LES LIEUX DE TRI POUR LES DÉCHETS QUI NE PEUVENT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR LA COLLECTE CLASSIQUE À DOMICILE OU EN COLONNES, DU FAIT DE LEUR NATURE.**

Ces points d'apport permettent ainsi de collecter séparément plus d'une vingtaine de filières de déchets dont l'ameublement, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets spéciaux et, plus globalement, tout élément ou objet constitué de bois, métaux, plastique, céramique, etc.

**CARTE DES 18 DÉCHÈTERIES DU SIRTOM**



**Le SIRTOM gère 18 déchèteries en partenariat avec l'association ARBRE pour l'accueil des usagers. Cette structure, inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire, permet au syndicat d'être acteur de l'insertion sur son territoire.**

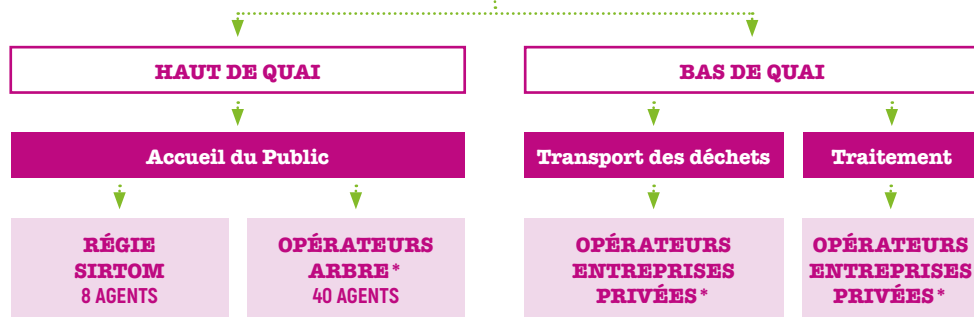
Les hauts de quai sont gérés en régie totale ou partielle sur 6 déchèteries, avec un effectif de 7 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par l'association ARBRE. Une équipe de 2 agents du SIRTOM assure un suivi constant des 18 sites.

Le nombre conséquent de déchèteries résulte de la volonté du SIRTOM d'assurer un service public de qualité en étant au plus près des habitants. Un maillage pour que chacun puisse trouver un équipement à moins de 15 kilomètres.

Leur accès est réservé aux habitants (particuliers) des communes desservies par le SIRTOM. L'accès pour les professionnels est autorisé et soumis à facturation (seules les déchèteries de Brive Pierre-Chaumeil et Brive Léo-Lagrange ne sont pas accessibles aux professionnels).



# MODE DE GESTION



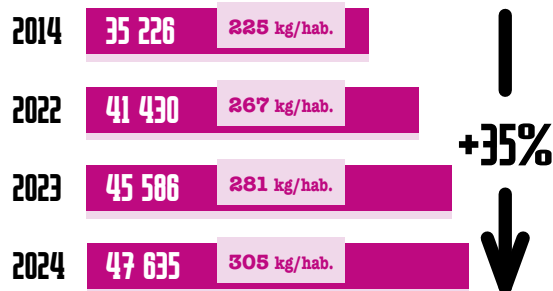
\* Prestataires retenus dans le cadre de marchés publics

Afin d'optimiser les rotations de bennes, une tournée quotidienne de compactage est assurée en régie par le SIRTOM pour les 6 déchèteries du bassin de Brive-la-Gaillarde.

En 2024, ce sont 2 915 bennes qui ont été compactées.



## ÉVOLUTION DES TONNAGES



## LA VALORISATION EN DÉCHÈTERIE

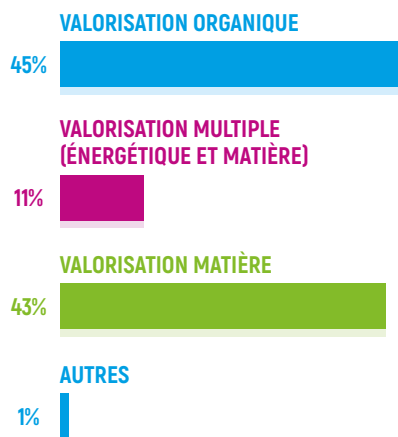
Les déchets ainsi triés sont dirigés respectivement vers des filières de valorisation telles que : le compostage, le recyclage, la valorisation énergétique.

La loi AGEC du 10/02/2020 a renforcé les dispositifs de filière à Responsabilité Élargie du Producteur (principe pollueur-payeur). Le SIRTOM de la région de Brive travaille avec les éco-organismes en charge de ces filières.

**POUR CE FAIRE, L'ÉCO-ORGANISME S'ENGAGE PAR CONTRAT À FINANCER LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT, OU À SOUTENIR DIRECTEMENT LE SIRTOM.**

## RÉPARTITION DE LA VALORISATION

**TAUX DE VALORISATION 87%**



## LES FILIÈRES DE VALORISATION

|                                                                                  |                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DÉCHETS VERTS</b><br>Allasac, Monceaux-sur-Dordogne, Saint-Paul-la-Roche (24) | → <b>Compostage</b>                                                                                      |
| <b>ENCOMBRANTS</b><br>Perbousie Brive (19)                                       | → <b>Enfouissement</b>                                                                                   |
| <b>BOIS</b><br>Perbousie Brive (19) pour broyage, Saint-Paul-la-Roche (24)       | → <b>Chauffage biomasse ou industriel</b><br>→ <b>Recyclage panneaux de particules pour meubles</b>      |
| <b>GRAVATS</b><br>Saint-Sornin-Lavalps, Perbousie Brive (19)                     | → <b>Remblai / Sous-couche</b><br>→ <b>Recouvrement pour limiter les odeurs et envols, piste du site</b> |
| <b>HUILE FRITURE</b><br>Région parisienne                                        | → <b>Biocarburant</b>                                                                                    |
| <b>HUILE VIDANGE</b><br>Rouen, Bordeaux                                          | → <b>Valorisation combustible</b>                                                                        |
| <b>MÉTAUX</b><br>Bassin de Brive                                                 | → <b>Conditionnement pour recyclage</b>                                                                  |
| <b>DMS</b><br>Rouen, Bordeaux                                                    | → <b>Traitement spécifique (chimique, thermique)</b>                                                     |
| <b>FILIÈRES REP</b><br>France Enlèvement                                         | → <b>Combustible solide de récupération</b>                                                              |

# ACCÈS DES PROFESSIONNELLS EN DÉCHÈTERIE

**L'ACCÈS DES PROFESSIONNELLS EN DÉCHÈTERIE EST AUTORISÉ (ET SOUMIS À FACTURATION) SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES DU SIRTOM À L'EXCEPTION DES 2 DÉCHÈTERIES DE BRIVE-LA-GAILLARDE.**

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS

|                                                                  | DÉCHÈTERIES D'USSAC ET D'UZERCHE (À LA PESÉE) | AUTRES DÉCHÈTERIES (AU VOLUME) |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|
| GRAVATS*                                                         | 51,16 €/t H.T.                                | 41,01 €/m³ H.T.                |
| DÉCHETS VERTS                                                    | 53,77 €/t H.T.                                | 8,91 €/m³ H.T.                 |
| ENCOMBRANTS                                                      | 142,67 €/t H.T.                               | 28,58 €/m³ H.T.                |
| PALETTES (BOIS A)                                                | 14,20 €/t H.T.                                | 1,88 €/m³ H.T.                 |
| BOIS TRAITÉ, PEINT, VERNIS (BOIS B)*                             | 56,77 €/t H.T.                                | 8,76 €/m³ H.T.                 |
| CARTONS, FERRAILLES, DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, VERRE | GRATUIT                                       |                                |

\* Ces déchets n'ont plus été facturés à compter de la mise en place de la filière PMCB.



## TARIFS 2024

ABONNEMENT MENSUEL  
**30,45€ HT**  
(29,56€ HT EN 2023)

FORFAIT DE PASSAGE  
**3,06€ HT**  
(2,97€ HT EN 2023)

## CHIFFRES 2024

**6 251**  
PASSAGES ENREGISTRÉS

**-9,57%**  
PAR RAPPORT À 2023

**507**  
PRODUCTEURS

**-6,45%**  
PAR RAPPORT À 2023

**1 735**  
FACTURES  
POUR UN MONTANT DE  
**+159 351,35€**

L'actualisation des tarifs et l'information auprès des professionnels s'effectue lors de leur demande de contractualisation avec la remise d'une carte les identifiant ainsi que d'un dépliant relatif à la facturation et aux indications d'accès.

La tarification des déchets déposés nécessite l'usage de carnets permettant aux agents de déchèterie d'y enregistrer la catégorie et quantité de déchets déposés à chaque passage.  
Coût d'impression : 1 137,60 € TTC

**Accès 2024-2025**

**Usager : PROFESSIONNELS**

[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)

Sirtom de la Région de Brive

**N°Vert 0800 204 054**

**Accès des professionnels aux déchèteries**

Les déchèteries sont des espaces aménagés pour recevoir les déchets en quantité limitée. Vos apports sont, selon leur nature, associés à une tarification, et permettant par ce circuit une mise en conformité avec la réglementation.

La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée vous rend responsable de l'élimination réglementaire des déchets que votre activité génère.

En conséquence elle interdit :

- le brûlage des déchets
- le dépôt sauvage ou l'enfouissement
- le rejet direct à l'égout ou dans le milieu naturel
- le mélange des déchets professionnels aux ordures ménagères.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

100000 Avenue de la République - 19100 Brive-la-Gaillarde  
Tél : 05 53 44 44 44 - Fax : 05 53 44 44 44  
Courriel : [contact@sirtom-region-brive.net](mailto:contact@sirtom-region-brive.net)  
[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)

**N°Vert 0800 204 054**

# LES TRAVAUX ET ACQUISITIONS

- > Achat d'un compacteur à rouleau neuf de type Packmat : 125 847,60 € TTC
- > Installation d'un système de vidéoprotection à la déchèterie de Cosnac : 3 876,72 € TTC
- > Matériel d'exploitation pour la sécurité : guides berces, garde-corps : 24 246,00 € TTC
- > Dispositif défense incendie à la déchèterie de Lubersac : 19 578,30 € TTC
- > Divers équipements et entretien : empierrement, dalle béton, cuve, abri... : 23 423,40 € TTC
- > Optimisation de la logistique avec l'achat de 3 bennes avec compacteur : 60 435,00 € TTC



# LES DÉCHÈTERIES À LA UNE

- > MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES : 1 320€ TTC (document dématérialisé)

## > 2 CAMPAGNES DE COMMUNICATION :

- . Une première présentant le rôle de l'agent, des conseils de pré-tri pour une meilleure organisation et une information relative aux changements d'horaires en période de canicule.
- . Une seconde présentant l'augmentation des taux de valorisation grâce au développement des filières, ainsi que la démarche du SIRTOM dans la réduction des déchets grâce à sa collaboration avec des acteurs du réemploi.

## Différents supports ont été mobilisés pour chaque campagne :

- . Un encart presse. Publireportage n°1 : 1 415,70 € TTC / Publireportage n°2 : 1 415,70 € TTC avec diffusion sur les réseaux sociaux 995,75 € TTC
- . Une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux et YouTube : Vidéo n°1 : 1 868,16 € TTC / Vidéo n°2 : 1 868,16 € TTC



# TARIFICATION & GESTION



## LA TARIFICATION INCITATIVE

**DEPUIS 2015, LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE TIENT COMPTE DE LA PRODUCTION RÉELLE DE DÉCHETS DES FOYERS. SON MONTANT COMPREND 2 PARTS :**



› **UNE PART FIXE** calculée sur la base imposable du logement

› **UNE PART VARIABLE** calculée en fonction de la production d'ordures ménagères selon 2 paramètres :

• **LE VOLUME DU CONTENANT UTILISÉ**

- Le bac : 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L
- La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 50 L ou 100 L
- Les sacs rouges post-payés : 30 L, 50 L ou 100 L

• **LE NOMBRE DE PRÉSENTATIONS :**

- Levée du bac, comptabilisée avec la puce intégrée
- Ouverture de la trappe de la colonne comptabilisée avec le badge
- Retrait des sacs rouges post-payés, conditionnés en rouleau de 25 sacs

Depuis 2018, le taux de la part incitative est au maximum, soit 45 %, ce qui veut dire que l'usager paie pratiquement la moitié de sa taxe en fonction de sa production réelle de déchets. Il peut ainsi mesurer, sur sa cotisation, les effets du geste de tri qu'il réalise d'une année sur l'autre.

### COMMENT LIRE SA FEUILLE D'IMPOSITION ?

Sur l'avis d'imposition de taxe foncière figure :

- › **DANS LA COLONNE « TAXE ORDURES MÉNAGÈRES », le montant total de la taxe ;**
- › **dans l'encadré du bas de la page, une ligne indiquant le montant de la part incitative, c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de l'année précédente.**

#### Comment est calculée la cotisation 2024 ?

- › **UNE PART FIXE CALCULÉE** en fonction de la base imposable du logement x le taux de la commune :  $3\,254 \times 4,12\%$  (taux 2024 de la commune) = **134,06 €**
- › **UNE PART INCITATIVE** calculée en fonction de la production réelle des déchets de l'année précédente (2023 pour cet exemple) soit 31 € qui correspondent à 6 sorties d'un bac 180 L :  $6 \text{ sorties} \times 180 \text{ L} \times 0,02934 \text{ €/L}$  (prix au litre 2024) = **31,68 € arrondi à 31 €**

**Montant total : 134,06 € + 31,68 € = 165,74 € arrondi à 165 €**

Taxes foncières

|                      | Commune                         | Syndicat de communes | Inter communale | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|----------------------|---------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| Taux année n-1       | %                               | %                    | %               | %               | 4,12%                  | %           | %                     |
| Taux année n         | %                               | %                    | %               | %               | %                      | %           | %                     |
| Adresse              | Base imposable du logement 3254 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Base                 | 3254                            |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Cotisation           |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Cotisation totale    |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Adresse              |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Base                 |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Cotisation           |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Cotisation totale    |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Cotisation année n-1 |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Cotisation année n   |                                 |                      |                 |                 |                        |             |                       |
| Variation            | %                               | %                    | %               | %               | %                      | %           | %                     |

Propriétés bâties

MONTANT TOTAL DE LA TAXE

265

Propriétés non bâties

|                      | Commune | Syndicat de communes | Inter communale | Taxe additionnelle | Taxes spéciales | Chantiers d'agriculture | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|----------------------|---------|----------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-------------------------|-------------|-----------------------|
| Taux année n-1       | %       | %                    | %               | %                  | %               | %                       | %           | %                     |
| Taux année n         | %       | %                    | %               | %                  | %               | %                       | %           | %                     |
| Base                 |         |                      |                 |                    |                 |                         |             |                       |
| Cotisation           |         |                      |                 |                    |                 |                         |             |                       |
| Cotisation année n-1 |         |                      |                 |                    |                 |                         |             |                       |
| Cotisation année n   |         |                      |                 |                    |                 |                         |             |                       |
| Variation            | %       | %                    | %               | %                  | %               | %                       | %           | %                     |

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)

Base du forfait foncier

Majoration base terrains constructibles

Caisse d'assurance des accidents agricoles

Base État

Base collectivité

Ordi proportionnel :

Ordi fixe :

Pour assurer la compensation à l'égard de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de ses taxes de :

Pour plus d'informations, consultez l'annuaire.

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part forfaitaire de 15€

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Dégrèvement Habitation principale

Dégrèvement JA État

Dégrèvement JA Collectivité

MONTANT DE LA PART INCITATIVE

inclus dans le montant total de la taxe

Montant de votre impôt

# MODE DE CALCUL DE L'INCITATION



## #01. CALCUL D'UN COÛT MOYEN AU LITRE

Afin d'établir un tarif équitable tenant compte des litrages produits par chaque type de producteur de déchets, il est nécessaire de calculer au préalable un coût moyen du litre.

Il est calculé en fonction du montant total à recouvrer nécessaire pour l'équilibre du budget, divisé par le litrage total collecté sur le territoire quel que soit le flux.

- › LE MONTANT NÉCESSAIRE POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET 2024 DU SIRTOM EST DE 17 876 896 €
- › COÛT MOYEN AU LITRE = MONTANT À RECOUVRER / TOTAL LITRAGES COLLECTÉS 17 876 896 € / 588 055 790 L = 0,0304 € (0,0282 €/L EN 2023)

### LITRAGES COLLECTÉS PAR PRODUCTEURS

|                                          | OM          | TRI         | BIODÉCHETS | TOTAL       |
|------------------------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| TEOMI PARTICULIERS                       | 231 473 390 | 254 810 300 | 6 623 310  | 492 907 000 |
| REDEVANCES COMMUNALES INCITATIVES        | 11 791 740  | 5 370 510   | 170 920    | 17 333 170  |
| REDEVANCES COM COM                       | 2 225 330   | 302 360     | 9 740      | 2 537 430   |
| REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES         | 45 735 340  | 28 958 170  | 584 680    | 75 278 190  |
| LITRAGE TOTAL COLLECTÉ SUR LE TERRITOIRE |             |             |            | 588 055 790 |

### RÉPARTITION PAR PRODUCTEURS

|                                   | LITRAGE     | COÛT MOYEN AU LITRE | MONTANT À RECOUVRER |
|-----------------------------------|-------------|---------------------|---------------------|
| TEOMI PARTICULIERS                | 492 907 000 | 0,0304 €            | 14 984 373 €        |
| REDEVANCES COMMUNALES INCITATIVES | 17 333 170  |                     | 526 928 €           |
| REDEVANCES COM COM                | 2 537 430   |                     | 77 138 €            |
| REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES  | 75 278 190  |                     | 2 288 457 €         |

## #02. RÉPARTITION DES MONTANTS À RECOUVRER PAR TYPE DE PRODUCTEUR

À partir de ce coût moyen, il est possible de calculer la part du montant à recouvrer de chaque type de producteur en lui affectant sa quote-part des litrages collectés.



### #03. CALCUL DU TARIF AU LITRE DE LA PART INCITATIVE

Enfin, pour déterminer le prix au litre qui sera facturé à chaque type de producteur, le montant à recouvrer est divisé par le litrage du ou des flux facturables :

Pour la TEOMI Particuliers, le montant à recouvrer doit être au préalable pondéré pour tenir compte du taux d'incitativité fixé à 45 % :

#### › MONTANT À RECOUVRER

$$14\,984\,373 \text{ €} \times 45 \% = 6\,742\,968 \text{ €}$$

Seuls les litrages d'ordures ménagères sont pris en compte dans la part incitative, le tarif est donc calculé en fonction de ce montant à recouvrer, divisé par le litrage d'ordures ménagères collecté sur le territoire pour les particuliers :

#### › PRIX DU LITRE D'ORDURES MÉNAGÈRES =

$$6\,742\,968 \text{ €} / 229\,811\,340 \text{ L} = 0,02934 \text{ €}$$

**POUR LES PROFESSIONNELS SOUMIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE, LES LITRAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES SONT PRIS EN COMPTE À 100 % ET LES LITRAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE ET DE BIODÉCHETS À 50 % :**

#### MONTANTS À RECOUVRER PAR PRODUCTEURS

|                                   | OM (L)            | TRI (L)           | BIODÉCHETS (L) | MONTANT À RECOUVRER |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| REDEVANCES COMMUNALES INCITATIVES | 11 791 740        | 5 370 510         | 170 920        | 526 928 €           |
| REDEVANCES COM COM                | 2 225 330         | 302 360           | 9 740          | 77 136 €            |
| REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES  | 45 735 340        | 28 958 170        | 584 680        | 2 288 457 €         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>59 752 410</b> | <b>35 396 380</b> |                |                     |
| Taux de facturation               | 100 %             | 50 %              |                | <b>2 892 523 €</b>  |
|                                   | <b>59 752 410</b> | <b>16 698 190</b> |                |                     |

#### › Prix du litre d'ordures ménagères =

$$2\,892\,523 \text{ €} / (59\,752\,410 + 16\,698\,190) = 0,03783 \text{ €}$$

#### › Prix du litre de tri et de biodéchets = 0,01867 €



#### ÉVOLUTION DU TARIF AU LITRE EN € DE 2020 À 2024 (PRIX/LITRE) PAR PRODUCTEURS

|                                  |                        | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024    |
|----------------------------------|------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|
| TEOMI PARTICULIERS               | ORDURES MÉNAGÈRES      | 0,0208 | 0,0209 | 0,0231 | 0,0247 | 0,02934 |
| REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES | ORDURES MÉNAGÈRES      | 0,0330 | 0,0350 | 0,0333 | 0,0344 | 0,03783 |
|                                  | TRI ET RESTES DE REPAS | 0,0208 | 0,0208 | 0,0167 | 0,0172 | 0,01867 |



## PROJECTION DES TARIFS TTC PAR TYPE DE CONTENANTS

| MODES DE COLLECTE | CONTENANTS                                      | PARTICULIERS | PROFESSIONNELS |
|-------------------|-------------------------------------------------|--------------|----------------|
| PAP               | 1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés de 50 L  | 36,67 €      | 46,62 €        |
|                   | 1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés de 100 L | 73,35 €      | 93,25 €        |
|                   | 1 bac OM 120 L                                  | 3,52 €       | 4,47 €         |
|                   | 1 bac OM 180 L                                  | 5,28 €       | 6,71 €         |
|                   | 1 bac OM 240 L                                  | 7,04 €       | 8,95 €         |
|                   | 1 bac OM 360 L                                  | 10,56 €      | 13,42 €        |
|                   | 1 bac OM 770 L                                  | 22,59 €      | 28,72 €        |
|                   | 1 bac CS ou BIO 120 L                           |              | 2,23 €         |
|                   | 1 bac CS ou BIO 180 L                           |              | 3,34 €         |
|                   | 1 bac CS ou BIO 240 L                           |              | 4,46 €         |
|                   | 1 bac CS ou BIO 360 L                           |              | 6,69 €         |
|                   | 1 bac CS ou BIO 770 L                           |              | 14,32 €        |
| PAV               | 1 ouverture tambour OM 50 L avec badge          | 1,46 €       | 1,86 €         |
|                   | 1 ouverture tambour OM 100 L avec badge         |              | 3,73 €         |



**CHIFFRES  
2024**

**BACS EN PLACE  
SUR LE TERRITOIRE**

**73 127**

BACS DE TRI

+ 2,89% PAR RAPPORT À 2023

**76 241**

BACS D'ORDURES  
MÉNAGÈRES

+ 1,24% PAR RAPPORT À 2023

**11 698**

BACS DE RESTES  
DE REPAS

+ 37,57% PAR RAPPORT À 2023

# GESTION

## SYNTHÈSE DES ORDRES DE SERVICES

(DOCUMENT LIÉ À TOUTES DEMANDES RELATIVES À UN BAC)



**EN 2024, NOUS AVONS RÉALISÉ**

**11 187 INTERVENTIONS AVEC UN ORDRE  
DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE.**

|      |        |
|------|--------|
| 2020 | 11 262 |
| 2021 | 8 731  |
| 2022 | 10 508 |
| 2023 | 11 125 |
| 2024 | 11 187 |

### › INTERVENTIONS PAR TYPES

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| Brûlés                              | 12    |
| Cassés/détruits                     | 588   |
| Changement de capacité/Remplacement | 2 008 |
| Compléments                         | 4 361 |
| Disparus/volés                      | 536   |
| Mises en place                      | 1 472 |
| Réparations                         | 1 751 |
| Retirés                             | 447   |
| Tombés dans la benne                | 12    |

**3 183 BACS ONT ÉTÉ COMMANDÉS EN 2024.**

|                    |     |
|--------------------|-----|
| OM 120 L           | 200 |
| OM 120 L à serrure | 50  |
| OM 180 L           | 300 |
| OM 180 L à serrure | 52  |
| OM 240 L           | 200 |
| OM 240 L à serrure | 0   |
| OM 360 L           | 0   |
| OM 360 L à serrure | 50  |
| OM 770 L           | 100 |
| OM 770 L à serrure | 100 |
| CS 120 L           | 0   |
| CS 120 L à serrure | 0   |
| CS 180 L           | 700 |
| CS 180 L à serrure | 51  |
| CS 240 L           | 400 |
| CS 240 L à serrure | 50  |
| CS 360 L           | 400 |
| CS 360 L à serrure | 20  |
| CS 360 L operculé  | 0   |
| CS 770 L           | 105 |
| CS 770 L à serrure | 205 |
| CS 770 L operculé  | 20  |

## MAINTENANCE ET RÉPARATIONS

### › RÉPARATIONS DE COUVERCLES AVEC ORDRE DE SERVICE

|      |       |
|------|-------|
| 2020 | 1 533 |
| 2021 | 1 838 |
| 2022 | 1 653 |
| 2023 | 1 774 |
| 2024 | 1 589 |

### › COMMANDE DE PIÈCES DE MAINTENANCE EN 2024

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Couvercles 770 L OM | 100 |
| Couvercles 120 L CS | 400 |
| Couvercles 180 L CS | 300 |
| Couvercles 240 L CS | 200 |
| Couvercles 770 L CS | 100 |

### › TYPES DE COUVERCLES RÉPARÉS EN 2024 (COUVERCLES SANS SERRURE, INTERVENTION AVEC ORDRE DE SERVICE)

|    | 120 L | 180 L | 240 L | 360 L | 770 L | TOTAL |
|----|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| CS | 363   | 475   | 296   | 105   | 61    | 1 300 |
| OM | 33    | 74    | 53    | 91    | 38    | 289   |



### SUIVI 2024 DES SACS POST-PAYÉS ET DES POINTS DE REGROUPEMENT

897

POINTS DE REGROUPEMENT OM  
+ TRI + RESTES DE REPAS CONTRÔLÉS

REPRÉSENTANT

4 731

FOYERS SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE

## SUIVI 2024 DES BADGES

### › SUIVI DES LEVÉES NON IDENTIFIÉES SUR LE TERRITOIRE

|      |                                                                               |
|------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 2020 | 54 puces<br>défectueuses ou cassées<br>qui font 165 levées non identifiées    |
| 2021 | 51 puces<br>défectueuses ou cassées<br>qui font 161 levées non identifiées    |
| 2022 | 86 puces<br>défectueuses ou cassées<br>qui font 299 levées non identifiées    |
| 2023 | 191 puces<br>défectueuses ou cassées<br>qui font 1 025 levées non identifiées |
| 2024 | 274 puces<br>défectueuses ou cassées<br>qui font 1 219 levées non identifiées |



### › BADGES DISTRIBUÉS

2 613 badges distribués en 2024 portant à 14 921 badges actifs sur le territoire en 2024.

### › BADGES ACTIVÉS

|      |       |
|------|-------|
| 2020 | 788   |
| 2021 | 812   |
| 2022 | 914   |
| 2023 | 3 242 |
| 2024 | 2 611 |

### › BADGES DÉSACTIVÉS

|      |     |
|------|-----|
| 2020 | 105 |
| 2021 | 59  |
| 2022 | 59  |
| 2023 | 377 |
| 2024 | 674 |



## CHIFFRES 2024

369 088

OUVERTURES DE TRAPPES  
› 311 748 OUVERTURES POUR LES OM  
› 57 340 OUVERTURES  
POUR LES FERMENTESCIBLES

SOIT

16 168 650

LITRES ENREGISTRÉS  
POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

1 146 800

LITRES ENREGISTRÉS  
POUR LES RESTES DE REPAS

## DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE SACS EN 2024

Une prestation de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Brive et de Malemort.

Au total dans l'année, ce sont 40 813 rouleaux de sacs plastiques qui ont été distribués :

- › Sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères ;
- › Sacs plastiques rouges post-payés pour les ordures ménagères ;
- › Sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables ;
- › Sacs et housses kraft pour les restes de repas.

### › RÉPARTITION PAR TYPES DE SACS

4% SACS JAUNES

15% SACS ROUGES

27% SACS FERMENTESCIBLES

54% SACS NOIRS

## FACTURATION

2 210 factures redevances spéciales incitatives avec 26 factures titrées directement par le service comptabilité et 2 184 factures émises via le logiciel Gesbac.

- › DONT 718 FACTURES concernant les redevances communales incitatives et communautés de communes ;
- › DONT 1 466 FACTURES concernant les redevances spéciales.

### › REDEVANCES SPÉCIALES

- › 683 REDEVABLES À LA REDEVANCE SPÉCIALE INCITATIVE, soit 1 495 points de production ;
- › 124 REDEVABLES À LA REDEVANCE COMMUNALE, soit 719 points de production.

### › ÉVOLUTION DES REDEVABLES FACTURÉS À LA RS PAR ANNÉE

#### › NOMBRE DE REDEVABLES REDEVANCES SPÉCIALES

|      |     |
|------|-----|
| 2020 | 238 |
| 2021 | 330 |
| 2022 | 495 |
| 2023 | 567 |
| 2024 | 681 |

#### › NOMBRE DE REDEVABLES REDEVANCES COMMUNALES ET COM COM

|      |     |
|------|-----|
| 2020 | 125 |
| 2021 | 125 |
| 2022 | 125 |
| 2023 | 125 |
| 2024 | 124 |



**CHIFFRES  
2024**

**01 048**  
FACTURES TEOMI

**NUMÉRO  
VERT**

Le numéro d'appel gratuit

**0 800 204 054**

Service & appel  
gratuits

permet aux usagers d'obtenir  
des informations relatives au tri,  
aux collectes et aux contenants.

Il sert également de relais pour  
l'attribution et la maintenance  
des contenants et prend  
en charge les doléances  
exprimées par les usagers  
vis-à-vis du service  
de collecte ou de la facturation.

En 2024, **11 631 appels**  
ont été réceptionnés  
par ce standard.

Par ailleurs, les différents  
formulaire du site internet  
viennent compléter les services  
aux usagers. En 2024, près de  
**2 223 formulaires** (1 114 en 2023)  
ont été enregistrés, dont 58 %  
pour des commandes de bacs.



# BILAN FINANCIER



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

### CHARGES SPÉCIFIQUES

9 532,83 €

› 0,0 %

### CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

13 669 484,39 €

› 57,7 %

### CHARGES DE PERSONNELS ET DE FRAIS ASSIMILÉS

7 463 229,14 €

› 31,5 %

### CHARGES FINANCIÈRES

71 140,05 €

› 0,3 %

### AMORTISSEMENT

2 428 032,10 €

› 10,2 %

### AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

49 435,12 €

› 0,2 %

### PROVISIONS

5 800,00 €

› 0,0 %

**TOTAL**  
**23 696 653,63€**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

### DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

20 004 236,65 €

› 80,2 %

### PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

3 345 711,46 €

› 13,4 %

### PRODUITS SPÉCIFIQUES

34 044,84 €

› 0,1 %

### AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

69 676,34 €

› 0,3 %

### RECETTES ET QUOTE-PART SUBV. INVEST. TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

122 666,42 €

› 0,5 %

### RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ

1 225 438,05 €

› 4,9 %

### ATTÉNUATION DE CHARGES

131 417,00 €

› 0,5 %

**TOTAL**  
**24 933 217,76 €**

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

### EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

627 758,75 €

› 21,1%

### MATÉRIEL ROULANT

667 600,25 €

› 22,5%

### SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ

18 130,52 €

› 0,6%

### OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

122 666,42 €

› 4,1%

### TEOMI

1 262 993,81 €

› 42,5%

### DÉCHÈTERIES

187 765,74 €

› 6,3%

### LOCAUX TECHNIQUES

69 576,53 €

› 2,3%

### COLLECTE SÉLECTIVE

11 656,32 €

› 0,4%

### LOCAUX ADMINISTRATIFS

5 233,28 €

› 0,2%

### TOTAL

2 973 381,62 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

### EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

1 161 000,00 €

› 28,1%

### AMORTISSEMENTS

2 428 032,10 €

› 58,8%

### FCTVA

412 270,70 €

› 10,0%

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

90 393,37 €

› 2,2%

### EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS

37 332,92 €

› 0,9%

### TOTAL

4 129 029,09 €



# EXPLOITATION



## DENSIFICATION DES POINTS DE DÉCHETS

### 51 COLONNES ENTERRÉES SUR 20 POINTS

- › **ARNAC-POMPADOUR ; Rue des Écoles**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **BEYNAT ; Place du Champ de Foire**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue René Glangeaud**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Promenade des Tilleuls**  
• 2 flux (Ordures ménagères, Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue Auguste Bartholdi**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Quai Tourny**  
• 3 flux (Ordures ménagères, Emballages, Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Allée Maillard**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue du Docteur Lapeyre**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue Thérèse Simonet**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Square de la Libération**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue de Corrèze**  
• 2 flux (Ordures ménagères, Restes de repas)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Rue Jean-Baptiste Fouchet**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Salle des fêtes de Vernarsal**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Rue du Domaine de Nover**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Avenue du 15 août 1944**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **OBJAT ; Avenue du 8 mai 1945**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **OBJAT ; Avenue Jules Ferry**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **PERPEZAC-LE-NOIR ; Rue des Maisons Neuves**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **SAINTE-FÉREOLE ; Salle des fêtes**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **VARETZ ; Square Bourzat**  
• 1 flux (Restes de repas)



### 3 COLONNES AÉRIENNES SUR 3 POINTS

- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue de l'Esplanade**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **BRIVE-LA-GAILLARDE ; Rue Charles Teyssier**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **DONZENAC ; Avenue du Salavert**  
• 1 flux (Restes de repas)

### 26 COLONNES SEMI-ENTERRÉES SUR 9 POINTS

- › **BEAUREGARD-DE-TERRASSON ; Lotissement Le Clos**  
• 3 flux (Ordures ménagères, Emballages, Verre)
- › **BEYNAT ; L'Étang de Miel**  
• 3 flux (2 x Ordures ménagères, Emballages, Verre)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Angle Route des Merles et Route des Chardonnerets**  
• 5 flux (2 x Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Voie Gallia**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **MALEMORT-SUR-CORRÈZE ; Voie Anémone**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **PAZAYAC ; Rue des Écoles**  
• 5 flux (Ordures ménagères, Emballages, Papiers, Verre, Restes de repas)
- › **PEYRIGNAC ; Cimetière**  
• 2 flux (Emballages, Verre)
- › **UZERCHE ; Rue du Lion d'Or**  
• 1 flux (Restes de repas)
- › **VILLAC ; Ancienne Gare**  
• 3 flux (Ordures ménagères, Emballages, Verre)

# COÛT LIÉ AUX COLONNES ACHAT & TRAVAUX

**CHIFFRES  
2024**

**32**  
NOUVEAUX POINTS  
DÉCHETS

**51**  
COLONNES  
ENTERRÉES

**3**  
COLONNES  
AÉRIENNES

**26**  
COLONNES  
SEMI-ENTERRÉES



## COLONNES ENTERRÉES

**672 535,28 € 76 %**

- › ACHAT : 394 547,60 € TTC
- › TRAVAUX : 277 987,68 € TTC

## COLONNES SEMI-ENTERRÉES

**195 826,33 € 22 %**

- › ACHAT : 116 097,01 € TTC
- › TRAVAUX : 79 729,32 € TTC

## COLONNES AÉRIENNES

**13 906,93 € 2 %**

- › ACHAT : 13 906,93 € TTC
- › TRAVAUX : 0 € TTC



## AUTRES COÛTS

- › 2 bennes d'ordures ménagères d'occasion 19 T voie étroite, coût d'acquisition 459 072,00 € TTC
- › Signalétique sur divers véhicules polybenne et BOM : 1 266,00 € TTC
- › Panneau d'information liée à l'implantation d'un nouveau point avec intégration paysagère : 1 104 € TTC
- › Signalétique (adhésifs et magnets) sur les colonnes pour informer d'un nouvel équipement et de la procédure pour retirer un badge permettant d'ouvrir le tambour, ou bien pour expliquer les consignes de tri ou encore signaler un changement de flux : 1 374,00 € TTC



# PRÉVENTION, COMMUNICATION



## LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis de nombreuses années, le SIRTOM de la région de Brive a engagé une politique de prévention et de réduction des déchets afin :

- › **D'OPTIMISER SON FONCTIONNEMENT**, maîtriser ses dépenses et offrir un service de qualité aux habitants des 123 communes qui composent son territoire ;
- › **DE RÉPONDRE AUX ENJEUX** des grenelles de l'environnement, de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte et du plan régional de prévention et gestion des déchets de la Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 21 octobre 2019.

Dès 2009, le SIRTOM s'est engagé dans un programme de prévention des déchets, et a été labélisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2014. Il a ainsi décliné 357 animations visant à réduire les déchets.

Une chargée de mission, en relation avec la chargée de communication et l'animateur, s'occupe de la prévention. Leurs missions consistent à développer et mettre en place les actions de réduction des déchets, mobiliser et impliquer les partenaires, motiver les collaborateurs, coordonner les acteurs internes et externes autour des actions de réduction des déchets, faire une veille réglementaire, élaborer et suivre les dossiers de subventions auprès des organismes compétents et rédiger et mettre en œuvre le PLPDMA.

### CHIFFRES 2024

14

SITES DE COMPOSTAGE  
COLLECTIF

763

COMPOSTEURS  
INDIVIDUELS  
+ 95% PAR RAPPORT À 2023

108

ANIMATIONS  
DE SENSIBILISATION

### › 14 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF INSTALLÉS EN 2024

Site de compostage partagé de Châtres ; École de Chavagnac ; École Marie-Curie de Brive ; Collège de Meyssac ; Collège de Beaulieu-sur-Dordogne ; GIE Terrasson ; ADAPEI Malemort ; Resto du Cœur ; École d'Allasac ; École maternelle Henri-Gérard de Brive ; EHPAD Les 4 Saisons à Terrasson ; EHPAD de Chabrignac ; Base de loisirs de la Minoterie d'Uzerche ; École de Mongibaud.



### LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Un suivi des composteurs collectifs est effectué, avec une méthodologie fondée sur l'accompagnement : un premier état des lieux (1/2 journée sur site avec réalisation d'une fiche diagnostic) puis, dans un second temps, 1 à 5 journées de suivi sur l'année selon les cas.

#### › CAS N°1 :

PAS DE PROBLÈME PARTICULIER : proposition d'un suivi annuel et téléphonique si besoin : 1/2 journée.

#### › CAS N°2 :

PROJET À RÉACTIVER, SUIVI PÉRIODIQUE À ADAPTER : de 3 à 5 visites.

#### › CAS N°3 :

COMPOSTEUR NON UTILISÉ : action à déterminer si motivation des acteurs locaux possible ou non.

Chaque visite est consignée sur le rapport concernant le site. Ce suivi a permis de faire un premier bilan des composteurs nécessitant une relance, et de répondre aux questions des référents dans le besoin. Lors de la rencontre, l'animateur fait le point avec les acteurs sur la situation du site (apports, présence ou non de matière sèche, respect des opérations de brassage, de vidage notamment). Son rôle est d'encourager et de soutenir les acteurs dans la pratique du compostage, de leur prodiguer des conseils si des difficultés sont repérées. Ce suivi, assuré sur 50 sites en 2024, permet de remobiliser les acteurs parfois, d'insuffler une nouvelle dynamique et de rappeler les priorités.

À la fin 2024, le SIRTOM compte sur son territoire 122 établissements équipés d'un site de compostage et 17 points de compostage partagé.

Concernant les particuliers, le SIRTOM a distribué 570 kits de composteur individuel en 2024 (+46% par rapport à 2023), soit 13 245 composteurs distribués sur le territoire depuis 2009.

Enfin, les animations de sensibilisations scolaires et grand public s'intensifient avec 108 interventions en 2024.

## PRÊT D'UN BROYEUR

En 2018/2019, afin de répondre à l'augmentation des déchets verts en déchèterie, le SIRTOM fait l'acquisition de 2 broyeurs à végétaux, financés à 50 % par l'appel à projet « Oprévert », financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

Ces broyeurs sont mis à disposition gratuitement des communes et associations du territoire du SIRTOM qui le demandent.

|            | NOMBRE<br>DE JOURS<br>DE PRÊT | NOMBRE<br>D'HEURES<br>EFFECTUÉES | M³<br>DE BROyat<br>EFFECTUÉS |
|------------|-------------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| TOTAL 2019 | 83                            | 161,97                           | 970,20                       |
| TOTAL 2020 | 127                           | 273,62                           | 1 519,72                     |
| TOTAL 2021 | 202                           | 317,05                           | 1902,30                      |
| TOTAL 2022 | 179                           | 276,30                           | 1 660,38                     |
| TOTAL 2023 | 157                           | 234,20                           | 1 405,20                     |
| TOTAL 2024 | 143                           | 209,40                           | 1 256,40                     |

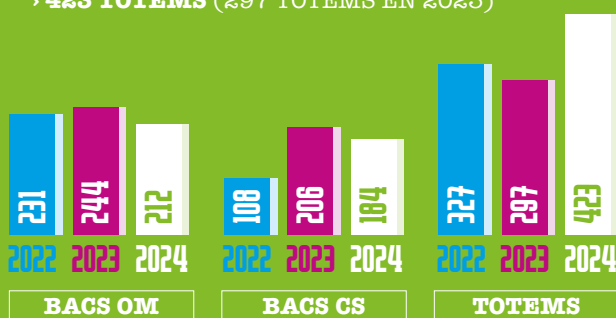


## ÉCO-ÉVÉNEMENTS

Les déchets spécifiques générés lors des manifestations sont également concernés par la réduction de la production de déchets. Le SIRTOM propose aux organisateurs d'événements un accompagnement pour une démarche écoresponsable et un soutien technique par la mise à disposition de divers équipements : bacs, totems de tri, gobelets et barquettes réutilisables.

En 2024, 123 manifestations (soit +15 % par rapport à 2023) ont été couvertes par la mise à disposition de divers équipements :

- **212 BACS OM** (244 BACS EN 2023)
- **184 BACS CS** (206 BACS EN 2023)
- **423 TOTEMS** (297 TOTEMS EN 2023)



Les responsables de manifestations sont de plus en plus impliqués dans une démarche éco-responsable envers la gestion des déchets. De ce fait, le SIRTOM a investi sur l'achat de dispositifs de tri supplémentaires afin de répondre à leur demande croissante, et souvent concentrée sur la même période. Achat et réparation du matériel défectueux lors des restitutions : 9 648,48 € TTC.

- **23 250 Gobelets** (+67% PAR RAPPORT À 2023)
- ET 2050 BARQUETTES RÉUTILISABLES**
- REPRÉSENTANT UNE DÉPENSE DE 4 198,02 € TTC
- POUR LA PRESTATION LAVAGE.

Cet engouement a nécessité l'achat de 6 000 gobelets pour pallier les pertes et réassort du stock : 3 129,30 € TTC.



# LA COMMUNICATION

## CAMPAGNE GLOBALE

Les actions de communication propres à chaque service sont présentées dans les rubriques de ce rapport les concernant.

### INSERTION PUBLICITAIRE

dans « l'Agenda des maires de la Corrèze » : **550,00 € TTC**

### INSERTION PUBLICITAIRE

dans « le Guide Traitement des déchets de la Dreal » : **720,00 € TTC**

### ABONNEMENT À UN SOCIAL MANAGEMENT

pour les réseaux sociaux, afin de faire vivre la page Facebook du syndicat en proposant des articles de presse : **1548,00 € TTC**

### SPÉCIFIQUE COLLECTE :

- › Divers adhésifs apposés sur les bacs pour les consignes de tri ou spécifier des collectes spéciales : **6 558,00 € TTC**
- › Des accroches bacs déposés par les agents de collecte pour indiquer à l'usager une erreur de tri ou un dysfonctionnement : **624,00 € TTC**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 : 4 950,00 € TTC**



## LA COMMUNICATION DE TERRAIN

5 ambassadeurs sont répartis sur un secteur du territoire du SIRTOM afin d'informer et de sensibiliser les usagers à trier correctement leurs déchets grâce à un suivi de la qualité du tri.

Ils résolvent également les dysfonctionnements liés aux contenants (réparations ou bacs non identifiés), repèrent les problématiques de collecte ou de qualité du tri pour mettre en œuvre des actions correctives ciblées.

### ÉDITION DE SUPPORTS POUR L'INFORMATION DES USAGERS :

- Stop pub : 1 200,00 € TTC
- Réglettes mémo tri : 2 820,00 € TTC
- Feuilles consignes de tri : 314,40 € TTC
- Sacs de pré-collecte permettant le transport des déchets recyclables : 12 618,00 € TTC



## ANIMATION SENSIBILISATION

En 2024, le SIRTOM a travaillé avec de nouveaux partenaires en lien avec la santé (Hôpital de Brive, Clinique Saint-Germain), le monde associatif (Emmaüs, Viltas, Familles rurales Lubersac, Tous concernés, Hortiphonie), le tourisme (Brive Tourisme), le sport (CA Brive Rugby). Le SIRTOM continue à travailler avec la Régie de Territoire du Bassin de Brive, les Jardins du cœur, FACE, le CADA de Beyssenac, plusieurs Ressourceries.

Une quinzaine d'animations se sont déroulées dans les différents ALSH de notre territoire (Vigeois, Uzerche, Beynat, Ayen, Rivet, Jacques Cartier). De nouvelles animations ont été proposées par rapport à 2023 (consommation responsable, tri papier, lombricompostage).

Le SIRTOM a participé à plusieurs manifestations sur l'ensemble du territoire comme à Espartignac dans le cadre de Ville à Joie ou à Aubazine pour la Fête du Jardin de l'Abbaye.

En partenariat avec le Rotary Club Brive Malemort, la Mairie de Brive et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, le SIRTOM a conduit un projet de collecte des instruments d'écriture dans tous les établissements scolaires des premiers et seconds degrés du territoire. Près de 200 kg de stylos plume et bille, marqueurs, feutres, correcteurs ont été collectés pour être recyclés en mobilier d'extérieur (table, banc notamment).

L'actualisation du livret proposant les différentes animations auprès des écoles primaires, collèges et lycées du territoire (coût 685,20 € TTC) a permis, au cours de l'année 2024, de sensibiliser un maximum d'enfants sur différents thèmes :

- 120 animations sur le tri, le tri du papier et le recyclage ;
- 24 animations consommation responsable qui ont été menées auprès de nouveaux publics (collèges et ALSH) ;
- 28 ateliers de fabrication de papier recyclé ;
- 58 interventions sur le compostage et lombricompostage.

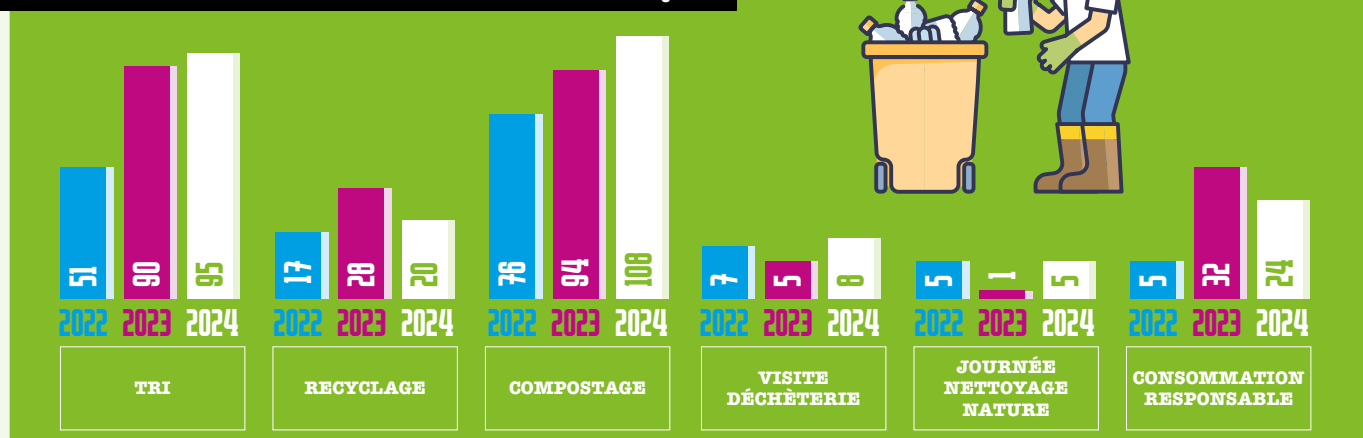


Des projets tri papier menés avec le soutien et l'accompagnement du SIRTOM se sont mis en place dans plusieurs lycées : Saint-Exupéry à Terrasson, Cabanis et Simone-Veil à Brive.

Les visites de déchèteries ont vu leur nombre augmenter (8). Elles ont concerné les écoliers de Beyssac, de Louignac, d'Ussac, de Jules-Ferry Brive, les lycéens de Cabanis et de Simone-Veil.

Le SIRTOM a participé à 4 clean walk de plus qu'en 2023 avec les collégiens de Beynat et Notre-Dame à Brive, les enfants du Conseil Municipal de Pazayac, les lycéens de Terrasson et de Cabanis, les écoliers de Thérèse-Simonet à Brive, les étudiants en 2<sup>e</sup> année BTS Aménagement Paysager du Campus du Végétal à Voutezac.

## ÉVOLUTION DES ANIMATIONS PAR THÉMATIQUE





**Le SIRTOM a également fait des animations dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux de son territoire.** L'Animateur du SIRTOM est intervenu à plusieurs reprises dans des structures accueillant des personnes adultes en situation de handicap pour les sensibiliser au tri et au compostage (EPD Boulou Les Roses, Foyers Chalets, Chêneraie et GEM ADAPEI) tout en continuant à travailler aussi avec des institutions accueillant des mineurs (ITEP Malemort par exemple).

Enfin, une animation tri a eu lieu auprès du Service Habitat Jeunes de la Ville de Brive qui a pour mission d'accueillir des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Des animations sur le recyclage ont eu lieu auprès des enfants du Conseil Municipal de Brive. Le SIRTOM s'est associé au projet Cordées de la Réussite initié par le Collège Jean-Moulin à Brive.

**Le SIRTOM s'est également rendu dans plusieurs entreprises pour des sensibilisations : Inovelec Comattel (Uzerche), Ponthier à Objat (Journée Développement Durable) notamment.**

À l'occasion des semaines du Développement Durable du 18 septembre au 8 octobre 2024, le SIRTOM a initié plusieurs actions sur son territoire :

- › Visite du Centre de Tri de Saint-Jean-Lagineste dans le Lot ouvert au public ;
- › Soutien technique aux « Clean Up Days » des quartiers de la Ville de Brive ;
- › Rando nettoyage suivie d'une animation sur le tri à Pazayac ;
- › Stand d'informations au marché de Beaulieu-sur-Dordogne et de Terrasson-Lavilledieu. Des goodies pour un montant de 13 506,00 € TTC ont été achetés afin d'être remis aux usagers présents sur les stands et aux enfants lors des animations ;
- › Atelier fabrication de papier recyclé et sensibilisation au tri des déchets papier à l'Appartement Pédagogique de Face Limousin Périgord à Gaubre, et à la fête de quartier « Gaubre-Tujac ».



# PERSPECTIVES 2025

## COLLECTE & TARIFICATION

- › Les collectes d'ordures ménagères à la quinzaine sont effectives sur l'ensemble du territoire.
- › Déploiement de nouveaux Points d'apport volontaire.
- › Mise en place d'une réduction de 20 % sur le prix au litre en vigueur lors des dépôts en apport volontaire.
- › Remplacement du logiciel de gestion de la TEOMI.
- › Lancement d'une étude d'optimisation des tournées de collecte.



## COMMUNICATION, PRÉVENTION & ANIMATION

- › Une communication dédiée au 20 ans du tri sur le territoire du SIRTOM.
- › Création d'une newsletter.
- › Poursuite des animations scolaires et des actions de sensibilisation auprès du grand public.
- › Création d'un support d'animations spécifiques aux entreprises avec la création de nouveaux ateliers.
- › Développement d'une application mobile pour l'utilisateur regroupant les services du SIRTOM.



## MATÉRIEL ROULANT

- › Mise en service de 2 BOM 19T électriques.
- › Acquisition de 2 BOM 19T d'occasion.
- › Passage de 3 BOM au biocarburant.



## TRAVAUX

- › Installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques aux services techniques.
- › Extension de la déchèterie de Saint-Pantaléon-de-Larche.
- › Extension de la déchèterie de Lubersac.



# #10 GLOSSAIRE



- › **ARBRE**  
Association de ramassage briviste pour la revalorisation de l'environnement
- › **EMR**  
Emballages ménagers recyclables
- › **EHPAD**  
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- › **LOI AGECE**  
Loi antigaspillage pour une économie circulaire
- › **OMR**  
Ordures ménagères résiduelles
- › **PAV**  
Point d'apport volontaire
- › **PE**  
Polyéthylène
- › **PEHD**  
Polyéthylène Haute Densité
- › **PET**  
Polytéréphtalate d'éthylène
- › **PMCB**  
Produits et matériaux de construction du secteur bâtiment
- › **PP**  
Polypropylène
- › **PRPGD**  
Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- › **PS**  
Polystyrène
- › **REP**  
Responsabilité élargie du producteur
- › **SIRTOM**  
Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères
- › **SYDED**  
Syndicat départemental d'élimination des déchets
- › **SYTTOM 19**  
Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze



## Trions nos restes de repas



**SIRTOM**  
**de la région de Brive**

AVENUE DU 4 JUILLET 1776  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

**0 800 204 054** Service & appel  
gratuits

[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)

